



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE PRESENTATION JUSTIFICATION DES PRESCRIPTIONS

Pièce 1.5

Tampon de la communauté de communes	Tampon de la Préfecture

URBADOC

Tony PERRONE
28, impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION

30 mars 2017

DEBAT SUR LE PADD

23 janvier 2020

ARRET DU PROJET

9 décembre 2021

ENQUETE PUBLIQUE

Du 30 mai au 1^{er} juillet 2022

APPROBATION

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
1 - COMMUNE DE AIX.....	7
2 - COMMUNE DE ALLEYRAT	13
3 - COMMUNE DE AMBRUGEAT.....	17
4 - COMMUNE DE BELLECHASSAGNE	21
5 - COMMUNE DE BORT-LES-ORGUES.....	25
6 - COMMUNE DE BUGEAT	29
7 - COMMUNE DE CHAVANAC.....	33
8 - COMMUNE DE CHAVEROCHE	37
9 - COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE	41
10 - COMMUNE DE COMBRESSOL	47
11 - COMMUNE DE COUFFY-SUR-SARSONNE	53
12 - COMMUNE DE COURTEIX.....	57
13 - COMMUNE DE DAVIGNAC	61
14 - COMMUNE DE EYGURANDE	65
15 - COMMUNE DE FEYT	69
16 - COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE.....	73
17 - COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE	81
18 - COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT.....	85
19 - COMMUNE DE LATRONCHE	87
20 - COMMUNE DE LIGINIAC	91
21 - COMMUNE DE LIGNAREIX	97
22 - COMMUNE DE MARGERIDES.....	99
23 - COMMUNE DE MAUSSAC.....	103
24 - COMMUNE DE MERLINES	107
25 - COMMUNE DE MESTES	111
26 - COMMUNE DE MEYMAC	115
27 - COMMUNE DE MILLEVACHES.....	121
28 - COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES.....	125
29 - COMMUNE DE MONESTIER-PORT-DIEU.....	129
30 - COMMUNE DE NEUVIC.....	133
31 - COMMUNE DE PALISSE.....	137
32 - COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE	141
33 - COMMUNE DE PEYRELEVADE.....	147
34 - COMMUNE DE CONFOLENT-PORT-DIEU.....	151
35 - COMMUNE DE ROCHE-LE-PEROUX.....	153
36 - COMMUNE DE SAINT-ANGEL.....	157
37 - COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-BORT	161
38 - COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	165

39 - COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	171
40 - COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	175
41 - COMMUNE DE SAINT-FREJOUX	181
42 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS.....	185
43 - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LUC	189
44 - COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE.....	193
45 - COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES.....	197
46 - COMMUNE DE.....	201
SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	201
47 - COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	205
48 - COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	209
49 - COMMUNE DE SAINT-REMY.....	213
50 - COMMUNE DE SAINT-SETIERS.....	217
51 - COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-BOIS	221
52 - COMMUNE DE SAINT-VICTOUR	225
53 - COMMUNE DE SARROUX-SAINT-JULIEN	229
54 - COMMUNE DE SERANDON.....	237
55 - COMMUNE DE SORNAC.....	241
56 - COMMUNE DE SOURSAC	247
57 - COMMUNE DE THALAMY.....	253
58 - COMMUNE DE USSEL.....	257
59 - COMMUNE DE VALIERGUES.....	265
60 - COMMUNE DE VEYRIERES.....	267
61 - COMMUNE DE BEISSAT	269
62 - COMMUNE DE CLAIRAUAUX	273
63 - COMMUNE DE LA COURTINE.....	277
64 - COMMUNE DE FENIERS	281
65 - COMMUNE DE MAGNAT-l'ETRANGE	285
66 - COMMUNE DE MALLERET	289
67 - COMMUNE DE LE MAS d'ARTIGES	293
68 - COMMUNE DE POUSSANGES.....	297
69 - COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX	301
70 - COMMUNE DE SAINT-MERD-LA-BREUILLE	303
71 - COMMUNE DE SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE.....	309

PREAMBULE

Le présent document est destiné à accompagner le règlement graphique (pièces 4) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal porté par Haute-Corrèze Communauté.

Il reprend l'ensemble des prescriptions repérées sur le règlement graphique.

Ces prescriptions retranscrivent de nombreuses séquences terrain où les éléments de patrimoine à protéger ou les bâtiments agricoles ayant perdu cette vocation et pouvant changer de destination, ont été recensés.

Le patrimoine naturel et bâti de la commune à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. Il peut s'agir du patrimoine vernaculaire (lavoir, travail, fournils, calvaire...) ou naturel (haies, arbres remarquables), de même que de maisons remarquables. Cet inventaire a été réalisé lors du diagnostic, avec la validation et/ou le complément des élus communaux lors des passages sur le terrain à différentes phases de l'étude. Au total, 2832 éléments ponctuels, linéaires ou surfaciques ont été inventoriés.

Les bâtiments agricoles pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme. Il s'agit des bâtiments agricoles qui ne sont pas intégrés dans une zone U ou AU. Le changement de destination ne doit pas nuire à l'activité agricole et peut-être autorisé, selon les cas, vers la destination habitat ou activité. Les bâtiments repérés sont desservis par les réseaux. Cet inventaire a pu être complété avec des demandes issues de l'enquête publique. Au total ce sont 1067 bâtiments qui ont été recensés.

Les emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme. Un emplacement réservé ne peut être fait qu'à destination d'une collectivité, pour un équipement public (salle des fêtes, station d'épuration, élargissement de voirie, aire de mobilité...), pour réaliser des logements sociaux ou pour préserver ou recréer un corridor écologique. Il stipule la superficie, la destination et le bénéficiaire. Un emplacement réservé peut être supprimé par voie de modification simplifiée du PLUI. Son utilisation entraîne pour le propriétaire une perte de jouissance du terrain qui ne peut plus être utilisé que pour l'objet de son classement et par son bénéficiaire. En ce sens, il peut mettre en demeure le bénéficiaire d'acheter le terrain à tout moment qui suit l'approbation du PLUI. Au total ce sont 76 emplacements réservés qui ont été repérés. La quasi-totalité de ces emplacements sont réservés au bénéfice des communes, à l'exception d'un seul qui est réservé au bénéfice du Syndicat mixte de l'étang de Méouze, sur la commune de Saint-Oradoux de Chirouze.

Les Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme. Ce classement interdit le défrichement et soumet à autorisation les coupes et abatages d'arbres. Cet outil est utilisé à des fins de sécurité (terrains en pente soutenus par des arbres ; enjeux écologiques dans une ZNIEFF par exemple ; enjeux paysagers tel un écrin boisé autour d'un hameau ou village). Cet outil n'est généralement pas utilisé pour le bois d'exploitation ou lorsque le bois concerne un espace géré par un plan ou une collectivité.

1 - COMMUNE DE AIX

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
1.1 Fournil et abreuvoir	1.2 Moulin	1.3 Assoux	1.4 Fournil
			
1.5 Fournil	1.6 Fournil	1.7 Fournil	1.8 Fournil
			
1.9 Puits	1.10 Fournil	1.11 Fournil	1.12 Fournil
			
1.13 Fournil	1.14 Puits	1.15 Statue de la Vierge	1.16 Puits
			
1.17 Monument aux morts	1.18 Chais	1.19 Fournil	1.20 Fournil

			
1.21 Puits	1.22 Puits	1.23 Puits	1.24 Fournil
			
1.25 Puits	1.26 Fournil	1.27 Fournil	1.28 Fournil
			
1.29 Fournil	1.30 Puits	1.31 Fournil	1.32 Fournil
			
1.33 Fournil	1.34 Fournil	1.35 Fournil	1.36 Source
			
1.37 Fournil	1.38 Fournil	1.39 Fournil	1.40 Fournil
			
1.41 Fournil	1.42 Fournil	1.43 Fournil	1.67 Fournil



1.70 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME



1.44



1.45



1.46



1.47



1.48



1.49



1.50



1.51



1.52



1.53



1.54



1.55



1.56



1.57



1.58



1.59



1.60



1.61



1.62



1.63

			
1.64	1.65	1.66	1.67
			
1.68	1.69	1.70	1.71
			
1.72	1.73		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

11

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19002_01	Extension du cimetière	Commune	1757 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19002_01	AUd1	Habitat	5140 m ²
OAP19002_02	AUb1	Habitat	14117 m ²
OAP19002_03	AUd1	Habitat	13675 m ²

2 - COMMUNE DE ALLEYRAT

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
2.1 Pigeonnier	2.2 Monument aux morts	2.3 Croix	2.4 Fontaine
			
2.5 Puits	2.6 Croix	2.7 Croix	2.8 Puits
			
2.9 Abreuvoir	2.10 Fontaine à Enclisse	2.11 Fournil	2.12 Fournil
			
2.13 Fournil	2.14 Serve	2.15 Fournil	2.16 Fournil
			
2.17 Fournil	2.18 Fournil	2.19 Fournil	2.20 Fournil
			
2.21 Fournil	2.22 Fournil	2.23 Fournil	2.24 Fournil

			
2.25 Fournil	2.26 Fournil	2.27 Fournil	2.28 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

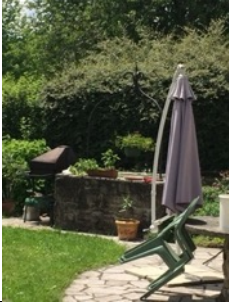
			
2.19	2.26	2.29	2.30
			
2.31	2.32	2.33	2.34
			
2.35	2.36	2.37	2.38
			
2.39	2.40	2.41	2.42

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19006_01	AUd1	Habitat	13127 m ²

3 - COMMUNE DE AMBRUGEAT

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
3.1 Croix	3.2 Croix	3.3 Monument aux morts	3.4 Monument aux morts
			
3.5 Abreuvoir	3.6 Croix Poujadoux	3.7 Fournil	3.8 Fontaine
			
3.9 Puits	3.10 Puits	3.11 Croix	3.12 Statuette
			
3.13 Puits	3.14 Fournil	3.15 Fontaine	3.16 Croix
			
3.17 Fontaine	3.18 Fournil	3.19 Fournil	3.20 Fournil
			
3.21 Fournil	3.22 Fournil	3.23 Fournil	3.24 Fournil

			
3.25 Fournil	3.26 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
3.27	3.28	3.29	3.30
			
3.31	3.32	3.33	3.34
			
3.35	3.36	3.37	3.38
			
3.39	3.40	3.41	3.25

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19008_01	Extension du cimetière	Commune	881 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19008_01	AUb1	Habitat	14583 m ²
OAP19008_02	AUa1	Habitat	6374 m ²

4 - COMMUNE DE BELLECHASSAGNE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
4.1 Fontaine	4.2 Monument aux morts	4.3 Croix	4.4 Puits
			
4.5 Croix	4.6 Puits	4.7 Pierre tombale	4.8 Puits
			
4.9 Croix	4.10 Croix	4.11 Croix	4.12 Lavoir
			
4.13 Abreuvoir	4.14 Croix	4.15 Chêne pédonculé	4.16 Puits
			
4.17 Support de croix	4.18 Fournil	4.19 Fournil	4.20 Fournil

			
4.21 Fournil	4.22 Fournil	4.23 Fournil	4.24 Grange patrimoniale

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
4.25	4.26	4.27	4.28
			
4.29	4.30	4.31	4.32
			
4.33	4.34	4.35	4.36
			
4.37	4.38	4.39	4.40
			
4.41	4.42		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

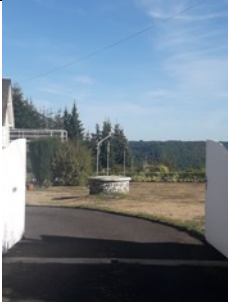
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19021_01	Extension du cimetière	Commune	960 m ²

**4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19021_01	AUb1	Habitat	7014 m ²
OAP19021_02	AUd1	Habitat	2832 m ²

5 - COMMUNE DE BORT-LES-ORGUES

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
5.1 Croix	5.2 Puits	5.3 Vierge	5.4 Statue
			
5.5 Croix	5.6 Croix	5.7 Puits	5.8 Puits
			
5.9 Puits	5.10 Croix	5.11 Fontaine	5.12 Monument aux morts
			
5.13 Puits	5.14 Puits	5.15 Croix	5.16 Croix
			
5.17 Fontaine	5.18 Calvaire à Ribeyrolles		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

5.19	5.20	5.21	5.22
5.23	5.24	5.25	5.26

5.27	5.28	5.29	5.30
5.31	5.32		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19028_01	Aménagement et sécurisation du site des Orgues	Commune	345784 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

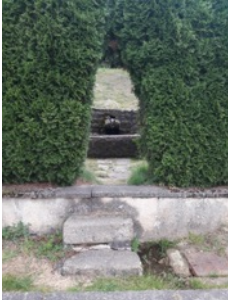
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19028_01	AUd1	Habitat	3229 m ²
OAP19028_02	AUx2	Activité	9149 m ²
OAP19028_03	AUx2	Activité	20231 m ²
OAP19028_04	Auc1	Habitat	1962 m ²
OAP19028_05	Auc1	Habitat	6201 m ²
OAP19028_06	Auc1	Habitat	3470 m ²
OAP19028_07	Auc2	Habitat	3846 m ²
OAP19028_08	Uc	Habitat	5024 m ²
OAP19028_09	Auc1	Habitat	2826 m ²
OAP19028_10	Aud2	Habitat	6248 m ²
OAP19028_11	Aud1	Habitat	3072 m ²
OAP19028_12	Ud	Habitat	4446 m ²
OAP19028_13	Aud1	Habitat	14997 m ²
OAP19028_14	Auc2	Habitat	5270 m ²
OAP19028_15	AUx2	Habitat	36554 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Bourg Nord	Maintien de la pente	19198 m ²

6 – COMMUNE DE BUGEAT

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
6.1 Fontaine	6.2 Croix	6.3 Croix	6.4 Croix et fournil
			
6.5 Croix	6.6 Fontaine	6.7 Puits	6.8 Croix
			
6.9 Source	6.10 Croix	6.11 Fontaine	6.12 Croix
			
6.13 Croix	6.14 Croix	6.15 Croix	6.16 Puits
			
6.17 Source et serve	6.18 Puits	6.19 Fournil	6.20 Puits à Orlanges
6.21 Fontaine Saint-Pardoux	6.22 Stèle à Bel Air	6.23 Fontaine à Terracol	6.24 Abreuvoir à Chaleix
6.25 Fournil à Mouriéras	6.26 Château à Gioux	6.27 Fontaine Saint-Pardoux	6.28 Fournil à Mouriéras

6.29 Ruines gallo-romaines à Champ du Palais	6.30 Fournil à Gioux		
--	----------------------	--	--

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

6.31	6.32	6.33	6.34
6.35	6.36	6.37	6.38
6.39	6.40	6.41	6.42
6.43	6.44	6.45	6.46
6.47	6.48	6.49	6.50
6.51			

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19033_01	Réfection de la station d'épuration	Commune	36523 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19033_01	AUa1	Habitat	7863 m ²
OAP19033_02	AUb1	Habitat	10561 m ²
OAP19033_03	AUph	Photovoltaïque	43293 m ²
OAP19033_04	Ub	Habitat	3055 m ²
OAP19033_05	Ub	Habitat	8642 m ²
OAP19033_06	Uc	Habitat	8345 m ²
OAP19033_07	Ud	Habitat	6174 m ²

7 – COMMUNE DE CHAVANAC

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
7.1 Croix et caveau	7.2 Puits	7.3 Puits	7.4 Monument aux morts
			
7.5 Puits	7.6 Fontaine	7.7 Fontaine	7.8 Fontaine et croix
			
7.9 Puits	7.10 Puits	7.11 Pont des Bauches	7.12 Croix
			
7.13 Captage	7.14 Croix	7.15 Puits	7.16 Pont de l'Étang
			
7.17 Puits	7.18 Fournil	7.19 Église	7.20 Assoux

			
7.21 Mairie	7.22 Serve	7.23 Fournil	7.24 Fournil
			
7.25 Moulin	7.26 Puits au Bourg	7.27 Puits au Bourg	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
7.28	7.29	7.30	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19052_01	Extension du cimetière	Commune	1110 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19052_01	AUc1	Habitat	7506 m ²
OAP19052_03	AUa1	Habitat	5375 m ²

8 – COMMUNE DE CHAVEROCHE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
8.1 Fontaine	8.2 Monument aux morts	8.3 Fontaine	8.4 Fournil
			
8.5 Puits	8.6 Puits	8.7 Puits	8.8 Fournil
			
8.9 Fournil	8.10 Fournil	8.11 Fournil	8.12 Fournil
			
8.13 Fournil	8.14 Puits à Chassagnac		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
8.10	8.15	8.16	8.17
			
8.18	8.19	8.20	8.21

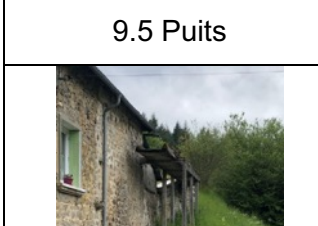
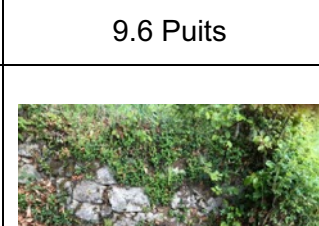
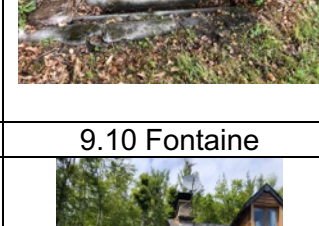
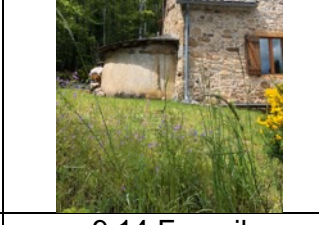
			
8.22	8.22	8.23	8.24
			
8.25	8.26	8.27	8.28
			
8.29	8.30	8.31	8.32
			
8.33	8.34	8.35	

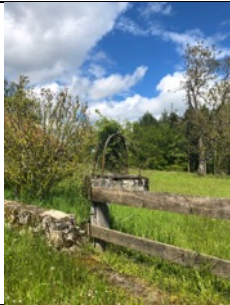
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19053_01	AUa1	Habitat	10836 m ²
OAP19053_02	Aud1	Habitat	17446 m ²

9 – COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
9.1 Puits	9.2 Croix / Fontaine	9.3 Croix	9.4 Puits
			
9.5 Puits	9.6 Puits	9.7 Monument aux morts	9.8 Puits
			
9.9 Moulin	9.10 Fontaine	9.11 Pont de pierre	9.12 Serve
			
9.13 Croix	9.14 Fournil	9.15 Puits	9.16 Serve
			
9.17 Puits	9.18 Croix	9.19 Puits	9.20 Croix
			
9.21 Fontaine	9.22 Puits	9.23 Croix	9.24 Puits

			
9.25 Chapelle	9.26 Pont	9.27 Plaque méridienne	9.28 Pont en bois
			
9.29 Puits	9.30 Puits	9.31 Puits	9.32 Puits
			
9.33 Fournil	9.34 Fournil	9.35 Fournil	9.36 Fournil
			
9.37 Moulin	9.38 Fournil	9.39 Fournil	9.40 Fournil
			
9.41 Fournil	9.42 Fournil	9. 43 Fournil	9.44 Fournil
			
9.45 Fournil	9.46 Moulin	9.47 Fournil	9.48 Plaque méridienne

	Pont d'Attoire		
9.49	9.50		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
9.51	9.52	9.53	9.54
			
9.55	9.56	9.57	9.58
			
9.59	9.60	9.61	9.62
			
9.63	9.64	9.65	9.66
			
9.67	9.68	9.69	9.70

			
9.71			

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19052_01	Extension du cimetière	Commune	535 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19055_01	Aud1	Habitat	9298 m ²
OAP19055_02	Aud1	Habitat	6222 m ²
OAP19055_03	Aud1	Habitat	5290 m ²

10 – COMMUNE DE COMBRESSOL

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
10.1 Puits	10.1 Serve	10.2 Puits	10.3 Puits
			
10.5 Puits	10.6 Croix	10.7 Puits	10.8 Fournil
			
10.9 Pesée agricole	10.10 Puits	10.11 Monument aux morts	10.12 Croix
			
10.13 Puits	10.14 Croix	10.15 Croix	10.16 Puits
			
10.17 Puits	10.18 Fontaine	10.19 Puits	10.20 Serve

			
10.21 Puits	10.22 Puits	10.23 Source	10.24 Croix
			
10.25 Puits	10.26 Source	10.27 Tête	10.28 Croix
			
10.29 Puits	10.30 Puits	10.31 Puits	10.32 Désespoir des singes
			
10.33 Serve	10.34 Puits	10.35 Serve	10.36 Serve
			
10.37 Lavoir	10.38 Serve	10.39 Puits	10.40 Source
			
10.41 Puits	10.42 Fournil	10.43 Puits	10.44 Puits

			
10.45 Croix	10.46 Source	10.47 Serve	10.48 Source
			
10.49 Visage gravé	10.50 Statue	10.51 Source et lavoir	10.52 Fournil
			
10.53 Fontaine	10.54 Fontaine	10.55 Fournil	10.56 Lavoir
			
10.57 Maison avec tourelle	10.58 Fournil	10.59 Fournil	10.60 Assoux
			
10.61 Fournil	10.62 Fournil	10.63 Fournil	10.64 Fournil
			
10.65 Assoux	10.66 Fournil	10.67 Fournil	10.68 Fournil

			
10.69 Fournil	10.70 Parc	10.71 et 10.72 Fournil et assoux	10.72 Maison bourgeoise
			
10.73 Fournil	10.74 Fournil	10.75 Fournil	10.76 Fournil
			
10.77 Fournil	10.78 Fournil	10.79 Fournil	10.80 Fournil
			
10.81 Fournil	10.82 Fournil	10.83 Fournil	10.84 Fournil
			
10.85 Chapelle	10.86 Puits	10.87 Fournil	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
10.88	10.89	10.90	10.91

			
10.92	10.93	10.94	10.95
			
10.96	10.97	10.60	10.62
			
10.63	10.64	10.62	10.76
			
10.77	10.81	10.82	10.84

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19058_01	Extension du cimetière	Commune	5339 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19058_01	AUx2	Activité	1683 m ²
OAP19058_02	AUa1	Habitat	4027 m ²

11 – COMMUNE DE COUFFY-SUR-SARSONNE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
11.1 Monument aux morts	11.2 Croix	11.3 Puits	11.4 Puits
			
11.5 Croix	11.6 Puits	11.7 Puits	11.8 Puits
			
11.9 Fontaine et abreuvoir	11.10 Fontaine et abreuvoir	11.11 Puits	11.12 Cippe
			
11.13 Croix	11.14 Lavoir	11.14 Fontaine	11.15 Puits
			
11.16 Fournil	11.17 Fournil	11.18 Fournil	11.19 Fournil
			
11.20 Fournil			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
11.21	11.22	11.23	11.24
			
11.25	11.26	11.27	11.28
			
11.29	11.30		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19064_01	AUa1	Habitat	12323 m ²
OAP19064_02	AUc1	Habitat	1547 m ²

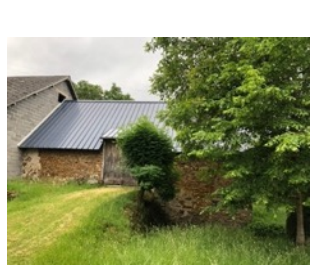
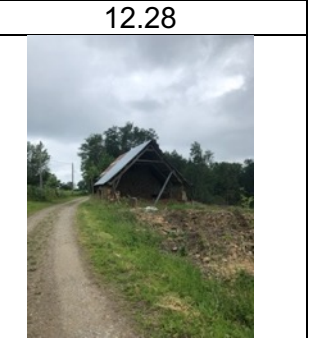
12 – COMMUNE DE COURTEIX

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
12.1 Fournil	12.2 Croix	12.3 Monuments aux morts	12.4 Stèle
			
12.5 Caveau	12.6 Puits	12.7 Puits	12.8 Puits
			
12.9 Fontaine et abreuvoir	12.10 Croix	12.11 Lavoir au Bourg	12.12 Fontaines des Marchands
			
12.13 Pont du Savardeix	12.14 Tuiles Gallo-romaines	12.15 Croix en fer	12.16 Fournil
			
12.17 Fournil	12.18 Fournil	12.19 Fournil	12.20 Fournil

			
12.21 Fournil	12.22 Fournil	12.23 Fournil	12.24 Fournil
12.25 Croix			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
12.18	12.26	12.27	12.28
			
12.29	12.30	12.31	12.32
			
12.33	12.34	12.35	

13 – COMMUNE DE DAVIGNAC

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
13.1 Puits	13.2 Monuments aux morts	13.3 Lavoir	13.4 Croix
			
13.5 Croix	13.6 Croix	13.7 Croix	13.8 Croix
			
13.9 Croix	13.10 Travail	13.11 Puits	13.12 Croix
			
13.13 Croix	13.14 Fournil	13.15 Fournil	13.16 Fournil
			
13.17 Fournil	13.18 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
13.19	13.20	13.21	13.22
			
13.23	13.24	13.25	13.26
			
13.27	13.28	13.29	13.30
			
13.31	13.32	13.33	13.34
13.35			

63

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

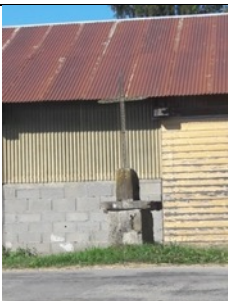
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19071_01	Extension du cimetière	Commune	2177 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19071_01	AUc1	Habitat	4401 m ²
OAP19071_02	AUph	Photovoltaïque	61602 m ²
OAP19071_03	AUph	Photovoltaïque	14213 m ²
OAP19071_04	AUx1	Activité	861 m ²

14 – COMMUNE DE EYGURANDE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
14.1 Puits	14.2 Croix	14.3 Puits	14.4 Croix
			
14.5 Stèle	14.6 Maison	14.7 Croix	14.8 Puits
			
14.9 Croix	14.10 Croix et fontaine	14.11 Croix	14.12 Fontaine
			
14.13 Fontaine	14.14 Croix	14.15 Croix	14.16 Croix

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
14.17	14.18	14.19	14.20

			
14.21	14.22	14.23	14.24
			
14.25	14.26	14.27	14.28
			
14.29	14.30	14.31	14.32
			
14.33	14.34		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19080_01	Extension de la zone d'activités	Commune	14163 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

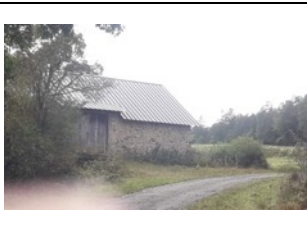
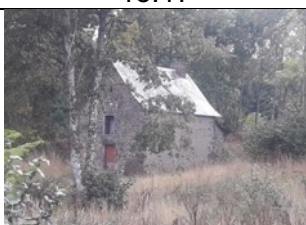
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19080_01	AUx2	Activité	14776 m ²

15 – COMMUNE DE FEYT

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
15.1 Puits	15.2 Puits	15.3 Puits	15.4 Fournil
			
15.5 Puits	15.6 Fontaine	15.7 Croix	15.8 Puits
			
15.9 Puits	15.10 Meule	15.11 Croix	15.12 Croix
			
15.13 Croix	15.14 Croix	15.15 Puits	15.16 Fournil au Bourg

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
15.17	15.18	15.19	15.20
			
15.21	15.22	15.23	15.24

			
15.25	15.26	15.27	15.28
			
15.29	15.30	15.31	15.32
15.33	15.34		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19083_01	Extension du cimetière	Commune	826 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

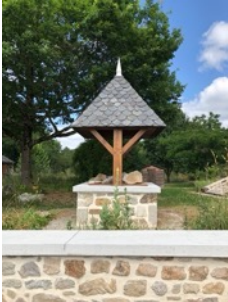
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19083_01	AUb1	Habitat	4306 m ²
OAP19083_02	AUd1	Habitat	7426 m ²

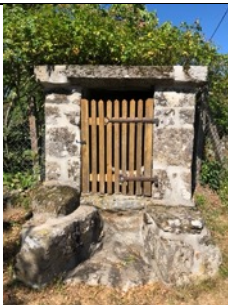
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

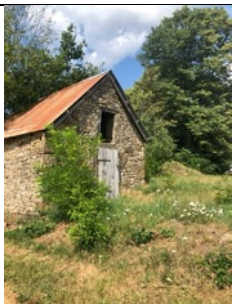
Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
La Bouygette	Maintien de la pente	2202 m ²

16 – COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE

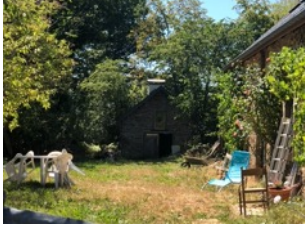
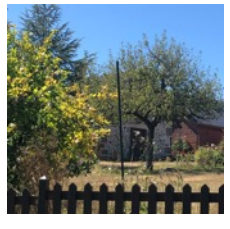
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
16.1 Croix	16.2 Puits	16.3 Puits	16.4 Puits
			
16.5 Fontaine	16.6 Puits	16.7 Monument aux morts	16.8 Croix
			
16.9 Puits	16.10 Puits	16.11 Travail	16.12 Croix
			
16.13 Puits	16.14 Puits	16.15 Puits	16.16 Puits
			
16.17 Puits	16.18 Puits	16.19 Puits	16.20 Puits
			

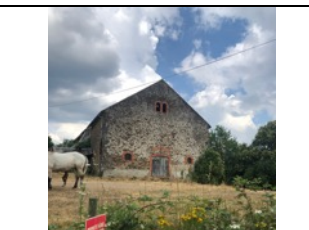
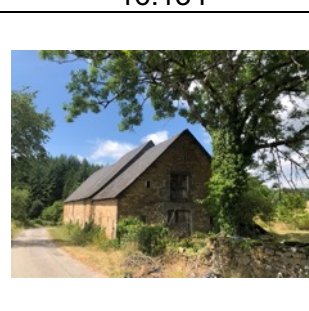
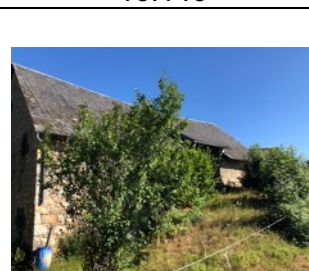
16.21 Puits	16.22 Puits	16.23 Puits	16.24 Puits
			
16.25	16.26 Puits	16.27 Puits	16.28 Puits
			
16.29 Puits	16.30 Puits	16.31 Croix	16.32 Urne
			
16.33 Puits	16.34 Puits	16.35 Puits	16.36 Puits
			
16.37 Menhir	16.38 Puits	16.39 Croix	16.40 Puits
			
16.41 Puits	16.42 Puits	16.43 Puits	16.44 Croix
			
16.45 Puits	16.46 Puits	16.47 Puits	16.48 Croix

			
16.49 Puits	16.50 Puits	16.51 Puits	16.52 Puits
			
16.53 Puits	16.54 Puits	16.55 Puits	16.56 Puits
			
16.57 Croix	16.58 Puits	16.59 Puits	16.60 Puits
			
16.61 Puits	16.62 Puits	16.63 Fournil	16.64 Puits
			
16.65 Puits	16.66 Puits	16.67 Fournil	16.68 Puits
			
16.69 Puits	16.70 Puits	16.71 Fournil	16.72 Puits

			
16.73 Lavoir	16.74 Fournil	16.75 Fournil	16.76 Fournil
			
16.77 Fournil	16.78 Fournil	16.79 Fournil	16.80 Fournil
			
16.81 Cave	16.82 Fournil	16.83 Fournil	16.84 Fournil
			
16.85 Serve	16.86 Maison	16.87 Maison	16.88 Fournil
			
16.89 Fournil	16.90 Fournil	16.91 Fournil	16.92 Fournil
			
16.93 Fournil	16.94 Fournil	16.95 Fournil	16.96 Fournil

			
16.97 Fournil	16.98 Fournil	16.99 Fournil	16.100 Fournil
			
16.101 Fournil	16.102 Fournil	16.103 Fournil	16.104 Fournil
			
16.105 Séchadour	16.106 Fournil	16.107 Fournil	16.108 Fournil
			
16.109 Fournil	16.110 Fournil	16.111 Fournil	16.112 Fournil
			
16.113 Fournil	16.114 Fournil	16.115 Puits à Bouix	16.116 Puits à Verviolle
16.117 Puits à Traux	16.118 Croix à Traux	16.119 Croix au bourg	16.120 Puits à La Peyre Fade
16.121 Puits à Bel Air	16.122 Puits à Bel Air	16.123 Puits à Bel Air	16.124 Croix à Bel Air
16.125 Puits à Montsour	16.126 Puits au Peuch	16.127 Four à Bouix	16.128 Moulin à Pommier

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
16.98	16.129	16.130	16.131
			
16.132	16.133	16.134	16.135
			
16.136	16.137	16.138	16.139
			
16.140	16.141	16.142	16.143
			
16.144	16.145	16.146	16.147
			
16.148	16.149	16.150	16.151
16.152	16.153		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19102_01	Extension du cimetière	Commune	2297 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19102_01	Auc1	Habitat	9367 m ²

17 – COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
17.1 Lavoir	17.2 Croix	17.3 Croix	17.4 Puits
			
17.5 Travail	17.6 Croix	17.7 Croix	17.8 Arbre remarquable
			
17.9 Puits	17.10 Puits	17.11 Puits	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
17.12	17.13	17.14	17.15
			
17.16	17.17	17.18	17.19
			

17.20	17.21	17.22	17.23
			
17.24	17.25	17.25 face	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19103_01	Stationnement pour le cimetière	Commune	336 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19103_01	Aub1	Habitat	9827 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Bongue	Maintien des boisements	1269 m ²
Bongue	Maintien des boisements	587 m ²
Croix de la Planche	Maintien de l'arboretum	52514 m ²
Bois de Breuille	Maintien des boisements	219063 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
18.1 Puits	18.2 Puits	18.3 Croix	18.4 Croix
			
18.5 Croix	18.6 Croix à Montelbouilloux	18.7 Dolmen de Fonta	18.8 Dolmen des Besses
18.9 Fournil à Champ du Bois	18.10 Fournil à Champ du Bois	18.11 Fournil à Montelbouilloux	18.12 Fournil au Mondavis
18.13 Motte féodale			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

18.14	18.15	18.16	18.17
18.18	18.19		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

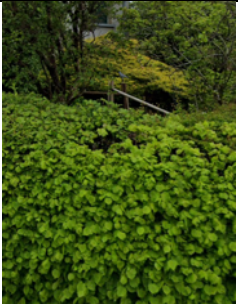
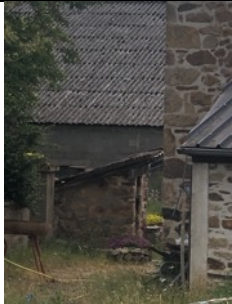
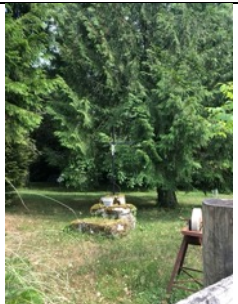
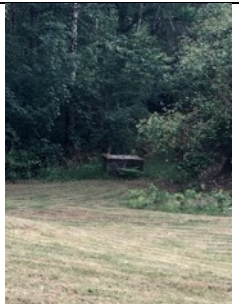
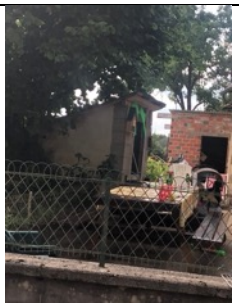
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19108_01	Extension du cimetière	Commune	896 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19108_01	AUa1	Habitat	5520 m ²
OAP19108_02	AUa1	Habitat	9396 m ²
OAP19108_03	AUc1	Habitat	4569 m ²
OAP19108_04	AUa1	Habitat	9969 m ²
OAP19108_05	AUph	Photovoltaïque	152030 m ²

19 – COMMUNE DE LATRONCHE

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
19.1 Puits	19.2 Puits	19.3 Puits	19.4 Puits
			
19.5 Puits	19.6 Croix	19.7 Puits	19.8 Source
			
19.9 Croix	19.10 Puits	19.11 Puits	19.12 Puits
			
19.13 Stèle	19.14 Puits	19.15 Puits	19.16 Source
			
19.17 Puits	19.18 Puits	19.19 Puits	19.20 Puits
			

19.21 Puits	19.22 Puits	19.23 Fournil	19.24 Fournil
			
19.25 Fournil	19.26 Couderc	19.27 Fournil	19.28 Fournil
			
19.29 Fournil	19.30 Fournil	19.31 Fournil	19.32 Fournil
			
19.33 Fournil	19.34 Fournil	19.35 Fournil	19.36 Puits
			
19.37 Fournil	19.38 Fournil	19.39 Fournil	19.40 Fournil
19.41 Puits au Battut	19.42 Puits au Battut	19.43 Calvaire à la Croix Longue	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
19.28	19.44	19.45	19.46

			
19.47	19.48	19.49	19.50
			
19.51	19.52	19.53	19.54
19.55			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19110_01	Auc1	Habitat	5505 m ²

20 – COMMUNE DE LIGINIAC

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
20.1 Puits	20.2 Fournil	20.3 Puits	20.4 Croix
			
20.5 Puits	20.6 Croix	20.7 Puits	20.8 Puits
			
20.9 Puits	20.10 Puits	20.11 Puits	20.12 Tour du château
			
20.13 Puits	20.14 Croix	20.15 Puits	20.16 Croix
			
20.17 Puits	20.18 Puits	20.19 Puits	20.20 Puits
			

20.21 Puits	20.22 Puits	20.23 Puits	20.24 Puits
			
20.25 Puits	20.26 Four	20.27 Croix	20.28 Puits
			
20.29 Croix	20.30 Croix	20.31 Croix	20.32 Fournil
			
20.33 Fontaine	20.34 Ancienne gare	20.35 Fournil	20.36 Puits
			
20.37 Fournil	20.38 Fournil	20.39 Gare tacots	20.40 Fournil
			
20.41 Fournil	20.42 Fournil	20.43 Fournil	20.44 Puits au Bourg
20.45 Fournil à Manzac			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
20.46	20.47	20.48	20.49
			
20.50	20.51	20.52	20.53
			
20.54	20.55	20.56	20.57
20.58	20.59	20.60	20.61
20.62	20.63	20.64	20.65

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19113_01	Élargissement de la voirie	Commune	132 m ²
ER19113_02	Extension du cimetière	Commune	15876 m ²
ER19113_03	Extension résidence sénioriale	Commune	2951 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19113_01	Uc/AUd1	Habitat	11319 m ²
OAP19113_02	AUd2	Habitat	7357 m ²
OAP19113_03	AUd1	Habitat	14113 m ²
OAP19113_04	Ua	Habitat	3130 m ²
OAP19113_05	Ud	Habitat	2787 m ²
OAP19113_06	AUd2	Habitat	4018 m ²
OAP19113_07	Uc/AUc1	Habitat	11239 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Chabrat	Maintien des boisements	21185 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
21.1 Monument aux morts	21.2 Croix	21.3 Fontaine	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
21.4	21.5		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19114_01	AUd1	Habitat	5408 m ²
OAP19114_02	AUa1	Habitat	3355 m ²
OAP19114_03	AUc1	Habitat	2958 m ²

22 – COMMUNE DE MARGERIDES

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
22.1 Croix	22.2 Puits	22.3 Croix	22.4 Puits
			
22.5 Fontaine	22.6 Croix	22.7 Fontaine	22.8 Croix
			
22.9 Fournil	22.10 Fournil	22.11 Site gallo-romain	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
22.12	22.13	22.14	22.15
			
22.16	22.17	22.18	22.19
			
22.20	22.21	22.22	22.23

22.24			
-------	--	--	--

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19128_01	AUc1	Habitat	28919 m ²
OAP19128_02	AUc1	Habitat	4626 m ²

4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Sud-Ouest de la commune	Maintien des boisements	648621 m ²
Le Cantou	Maintien des boisements	457916 m ²
Sud de Lajotte	Maintien des boisements	35885 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
23.1 Puits	23.2 Puits	23.3 Croix	23.4 Puits
			
23.5 Puits	23.6 Croix	23.7 Monument aux morts	23.8 Puits
			
23.9 Puits	23.10 Puits	23.11 Croix	23.12 Monument aux morts
			
23.13 Puits	23.14 Fournil	23.15 Fournil	23.16 Fournil
			
23.17 Croix	23.18 Puits	23.19 Puits	23.20 Puits

			
23.21 Puits	23.22 Puits	23.23 Puits	23.24 Fournil
			
23.25 Puits	23.26 Fournil	23.27 Fontaine	23.28 Puits
			
23.29 Puits	23.30 Statue	23.31 Croix	23.32 Croix
			
23.33 Fontaine	23.34 Fontaine	23.35 Fournil	23.36 Puits
			
23.37 Fournil	23.38 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
23.37	23.39	23.40	23.41

			
23.42	23.43	23.44	23.45
			
23.46	23.47	23.48	23.49
			
23.50	23.51	23.52	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19130_01	Station d'épuration	Commune	1118 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19130_01	AUc1	Habitat	1866 m ²
OAP19130_02	AUc1	Habitat	4046 m ²
OAP19130_03	AUc1	Habitat	4274 m ²
OAP19130_04	AUb1	Habitat	10360 m ²

24 - COMMUNE DE MERLINES

107

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
24.1 Croix	24.2 Monument aux morts	24.3 Croix	24.4 Croix
			
24.5 Croix	24.6 Puits	24.7 Puits	24.8 Puits
			
24.9 Puits	24.10 Fontaine	24.11 Croix	24.12 Pont roman
			
24.13 Fournil	24.14 Réservoir pavé	24.15 Chapelle	24.16 Fournil
			
24.17 Fournil	24.18 Église	24.19 Fournil	24.20 Moulin
24.21 Lavoir aux Rouchauds	24.22 Tunnel	24.23 Four à chaux	24.24 Ruines du moulin de Faux
24.25 Abreuvoir aux Bourrandes			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
24.26	24.27	24.28	24.29
			
24.30	24.31	24.32	24.33
			
24.34	24.35	24.36	24.37
			
24.38	24.39		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19134_01	Équipement médico-social : dentiste	Commune	701 m ²
ER19134_02	Extension du cimetière	Commune	3816 m ²

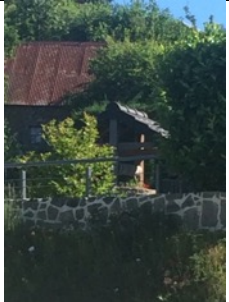
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19134_01	AUb2	Habitat	4700 m ²
OAP19134_02	AUb1	Habitat	4564 m ²
OAP19134_03	AUb2	Habitat	8889 m ²
OAP19134_04	AUd1	Habitat	9318 m ²
OAP19134_05	AUc1	Habitat	15964 m ²

25 - COMMUNE DE MESTES

111

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
25.1 Puits	25.2 Croix	25.3 Puits	25.4 Puits
			
25.5 Puits	25.6 Puits	25.7 Puits	25.8 Monument aux morts
			
25.9 Puits	25.10 Croix	25.11 Puits	25.12 Croix
			
25.13 Fontaine	25.14 Église		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
25.15	25.16	25.17	25.18
			
25.19	25.20	25.21	25.22

			
25.23	25.24	25.25	25.26
			
25.27	25.28	25.29	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19135_01	Salle des fêtes et aire de covoiturage	Commune	5224 m ²

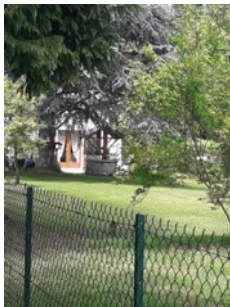
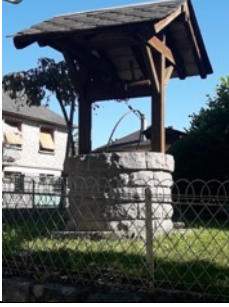
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

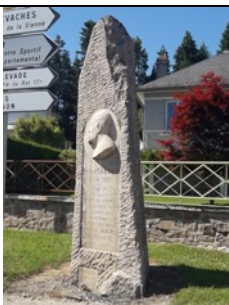
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19135_01	AUc1	Habitat	5997 m ²

26 - COMMUNE DE MEYMAC

115

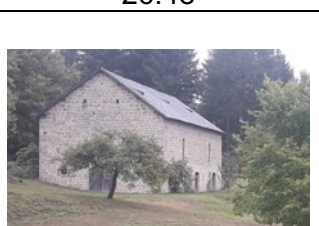
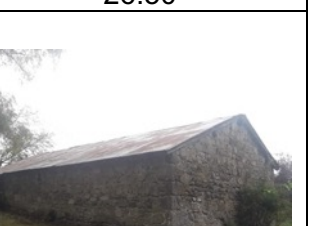
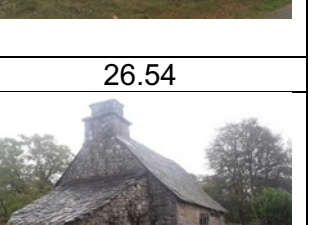
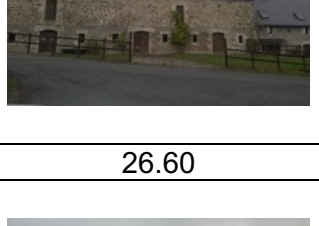
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
26.1 Croix	26.2 Puits	26.3 Puits	26.4 Puits
			
26.5 Croix	26.6 Puits	26.7 Croix	26.8 Puits
			
26.9 Puits	26.10 Croix	26.11 Croix	26.12 Croix
			
26.13 Puits	26.14 Croix	26.15 Croix	26.16 Croix
			
26.17 Puits	26.18 Croix	26.19 Fontaine	26.20 Monument aux morts

			
26.21 Statue	26.22 Croix	26.23 Croix	26.24 Fontaine
			
26.25 Puits	26.26 Puits	26.27 Croix	26.28 Travail
			
26.29 Cloche	26.30 Fontaine	26.31 Puits	26.32 Stèle
			
26.33 Chapelle	26.34 Fournil	26.35 Mare	26.36 Serve
			
26.37 Tour	26.38 Fontaine		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
26.39	26.40	26.41	26.42

			
26.43	26.44	26.45	26.46
			
26.47	26.48	26.49	26.50
			
26.51	26.52	26.53	26.54
			
26.55	26.56	26.57	26.58
			
26.59	26.60	26.61	26.62
			
26.63	26.64	26.65	26.66
			
26.67	26.68	26.69	26.70

			
26.71	26.72	26.73	26.74
			
26.75	26.76	26.77	26.78
			
26.79	26.80	26.81	26.82
26.83	26.84		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19136_01	Résidence pour seniors – logement social	Commune	3959 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19136_01	AUc1	Habitat	10013 m ²
OAP19136_02	AUx2	Activité	40761 m ²
OAP19136_03	AUc1	Habitat	4592 m ²
OAP19136_04	AUd2	Habitat	6987 m ²
OAP19136_05	AUd1	Habitat	14006 m ²
OAP19136_06	Ud	Habitat	8761 m ²
OAP19136_07	AUd1	Habitat	7844 m ²
OAP19136_08	AUph	Photovoltaïque	129640 m ²
OAP19136_09	AUc1	Habitat	6883 m ²
OAP19136_10	AUc1	Habitat	23374 m ²
OAP19136_11	AUd1	Habitat	8095 m ²
OAP19136_12	Ud	Habitat	9133 m ²
OAP19136_13	AUx2	Activité	51222 m ²
OAP19136_14	AUd2	Habitat	17870 m ²
OAP19136_15	AUd1	Habitat	12633 m ²
OAP19136_16	AUd2	Habitat	5529 m ²
OAP19136_17	AUd2	Habitat	37414 m ²
OAP19136_18	AUd1	Habitat	2926 m ²

27 - COMMUNE DE MILLEVACHES

121

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
27.1 Fontaine et serve	27.2 Croix du Mouton	27.3 Stèle	27.4 Monument aux morts
			
27.5 Puits	27.6 Abreuvoir	27.7 Puits	27.8 Puits
			
27.9 Puits	27.10 Bascule	27.11 Fontaine	27.12 Fontaine
			
27.13 Puits	27.14 Puits	27.15 Puits	27.16 Croix
			
27.17 Ponton	27.18 Source	27.19 Socle de croix	27.20 Puits

			
27.21 Socle de croix	27.22 Pont de pierre	27.23 Mare	27.24 Fournil
			
27.25 Fournil	27.26 Fournil	27.27 Fournil	27.28 Bascule
			
27.29 Fournil	27.30 Fournil	27.31 Fournil	27.32 Fournil
			
27.33 Fournil	27.34 Moulin	27.35 Fournil	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
27.36	27.37	27.38	

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19139_01	AUa2	Habitat	5210 m ²

28 - COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES

125

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
28.1 Puits	28.2 Puits	28.3 Croix	28.4 Croix
			
28.5 Puits	28.6 Puits	28.7 Puits	28.8 Croix
			
28.9 Croix	28.10 Puits	28.11 Puits	28.12 Puits
			
28.13 Puits	28.14 Croix	28.15 Calvaire	28.16 Croix
			
28.17 Puits	28.18 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
28.19	28.20	28.21	28.22
			
28.23	28.24	28.25	

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19141_01	AUd1	Habitat	3303 m ²
OAP19141_02	AUd1	Habitat	3376 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
29.1 Croix	29.2 Croix	29.3 Puits	29.4 Croix
			
29.5 Puits / fontaine	29.6 Croix	29.7 Monument aux morts	29.8 Croix
			
29.9 Croix	29.10 Puits	29.11 Croix	29.12 Puits
			
29.13 Puits	29.14 Croix	29.15 Croix	29.16 Fontaine à la Bournerie
29.17 Statuette au Bourg	29.18 Fournil à Croix de Barrot		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
29.18	29.19	29.20	29.21
29.22	29.23	29.24	29.25

29.26	29.27	29.28	29.29
-------	-------	-------	-------

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19142_01	Extension du cimetière	Commune	5920 m ²
ER19142_02	Stationnement pour le cimetière	Commune	551 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19142_01	AUc1	Habitat	7310 m ²
OAP19142_02	AUa1	Habitat	16104 m ²
OAP19142_03	AUc1	Habitat	8077 m ²
OAP19142_04	Ua	Habitat	3057 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
30.1 Croix	30.2 Fournil	30.3 Puits	30.4 Puits
			
30.5 Puits	30.6 Puits	30.7 Puits	30.8 Puits
			
30.9 Puits	30.10 Croix	30.11 Croix	30.12 Puits
			
30.13 Puits	30.14 Puits	30.15 Puits	30.16 Puits
			
30.17 Fournil	30.18 Fournil	30.19 Puits à Pellasieuve	30.20 Puits à Pellachal
30.21 Fournil à Aubignac	30.22 Puits à Fournol Sud	30.23 Puits à Fournol Sud	30.24 Puits à Mialaret
30.25 Puits à La Grive	30.26 Croix à Sernaud	30.27 Puits au Bourzeix	30.28 Fournil au Bourzeix

30.29 Croix à la Croix Rouge	30.30 Stèle à la Croix Rouge	30.31 Fournil aux Vents-Bas	30.32 Fournil à Antiges
30.33 Fournil à Fournol Sud	30.34 Fournil à Fournol Sud	30.35 Fournil au Chastagner	30.36 Lavoir au quartier des Ganottes
30.37 Lavoir au Bourg	30.38 Lavoir au Roquet	30.39 Chapelle de Penacorn	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
30.40	30.41	30.42	30.43
30.44	30.45	30.46	30.47
30.48	30.49	30.50	30.51
30.52	30.53	30.54	30.55
30.56	30.57	30.58	30.59
30.60	30.61	30.62	30.63
30.64	30.65	30.66	30.67
30.68	30.69	30.70	30.71
30.72	30.73	30.74	30.75
30.76	30.77	30.78	30.79
30.80	30.81	30.82	30.83
30.84			

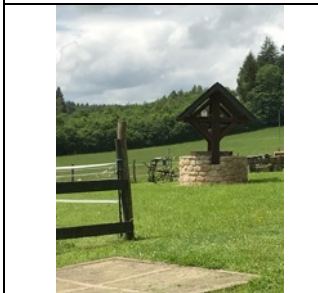
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19148_01	Équipement scolaire	Commune	8578 m ²
ER19148_02	Extension du stade	Commune	3215 m ²

**4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19148_01	AUx2	Activité	8288 m ²
OAP19148_02	Ud	Habitat	7366 m ²
OAP19148_03	AUd1	Habitat	20174 m ²
OAP19148_04	AUx2	Activité	35507 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
31.1 Monument aux morts	31.2 Serve	31.3 Puits	31.4 Puits
			
31.5 Puits	31.6 Fournil	31.7 Fontaine	31.8 Puits
			
31.9 Puits	31.10 Puits	31.11 Puits	31.12 Fournil
			
31.13 Puits	31.14 Puits	31.15 Puits	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
31.16	31.17	31.18	31.19
			
31.20	31.21	31.22	31.23

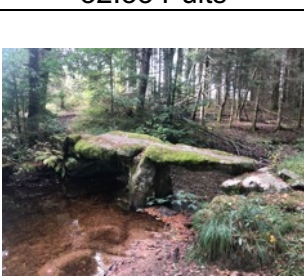
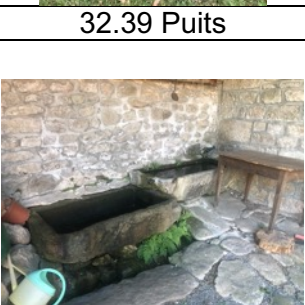
			
31.24	31.25	31.26	31.27
			
31.28	31.29	31.30	31.31
			
31.32	31.33	31.34	31.35
			
31.36	31.37	31.38	31.39
			
31.40	31.41	31.42	31.43
31.44	31.45	31.46	

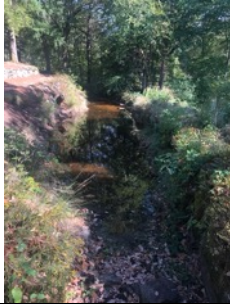
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19157_01	AUc1	Habitat	4098 m ²
OAP19157_02	AUc1	Habitat	3025 m ²
OAP19157_03	AUc1	Habitat	2871 m ²
OAP19157_04	AUc1	Habitat	3974 m ²
OAP19157_05	AUx2	Activité	8232 m ²
OAP19157_06	AUc1	Habitat	5004 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
32.1 Croix	32.2 Fontaine	32.3 Puits	32.4 Puits
			
32.5 Puits	32.6 Puits	32.7 Croix	32.8 Croix
			
32.9 Fontaine	32.10 Puits	32.11 Puits et croix	32.12 Puits
			
32.13 Fournil	32.14 Vierge, puits et croix	32.15 Croix	32.16 Puits
			
32.17 Puits	32.18 Puits	32.19 Puits	32.20 Puits

			
32.21 Puits	32.22 Puits	32.23 Puits	32.24 Puits
			
32.25 Puits	32.26 Puits	32.27 Puits	32.28 Puits
			
32.29 Puits	32.30 Puits	32.31 Puits	32.32 Puits
			
32.33 Puits	32.34 Puits	32.35 Puits	32.36 Puits
			
32.37 Pont de pierre	32.38 Puits	32.39 Puits	32.40 Puits
			
32.41 Fontaine	32.42 Lavoir	32.43 Fontaine	32.44 Fontaine

			
32.45 Source	32.46 Puits	32.47 Source	32.48 Puits
			
32.49 Puits	32.50 Puits	32.51 Puits	32.52 Cave voutée
			
32.53 Puits	32.54 Fontaine	32.55 Fontaine	32.56 Puits
			
32.57 Puits	32.58 Puits	32.59 Fournil	32.60 Fournil
			
32.61 Chapelle	32.62 Fournil	32.63 Fournil	32.64 Assoux
			
32.65 Fournil	32.66 Moulins	32.67 Bief	32.68 Puits à Chaumeil

32.69 Croix à Chaumeil	32.70 Puits à Chaumeil	32.71 Croix au Nord de Chaumeil	32.72 Croix à L'Estanchou
32.73 Croix au Ciolle	32.74 Croix au Bourg	32.75 Croix à Ars	32.76 Pont à Prat del Bos
32.77 Cabane de berger à Croix de Chazat	32.78 Fournil à Barsanges Haut	32.79 Lavoir au Bourg	32.80 Fournil à Tras le Four
32.81 Fournil à Coudert	32.82 Moulin aux Paloux	32.83 Forge aux Carrières	32.84 Moulin aux Carrières
32.85 Fournil au Prat del Bos			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
32.86	32.87	32.88	32.89
32.90			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

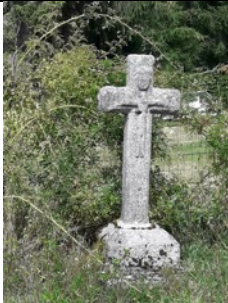
145

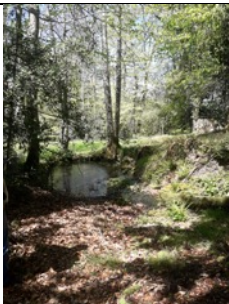
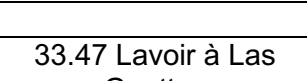
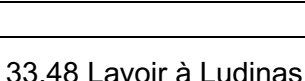
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19160_01	AUa1	Habitat	3027 m ²
OAP19160_02	AUd1	Habitat	4673 m ²

4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Razel	Maintien des boisements : hêtraie	7043 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
33.1 Puits	33.2 Puits	33.3 Croix	33.4 Croix
			
33.5 Lavoir	33.6 Croix	33.7 Croix	33.8 Croix
			
33.9 Puits	33.10 Croix	33.11 Puits	33.12 Croix
			
33.13 Puits	33.14 Croix	33.15 Puits	33.16 Croix
			
33.17 Fontaine	33.18 Fontaine	33.19 Croix	33.20 Croix
			

33.21 Puits	33.22 Croix	33.23 Croix	33.24 Serve
			
33.25 Croix	33.26 Croix	33.27 Croix	33.28 Monument aux morts
			
33.29 Meule	33.30 Puits	33.31 Fontaine	33.32 Croix
			
33.33 Croix	33.34 Croix	33.35 Meule	33.36 Croix
			
33.37 Puits	33.38 Croix du Mouton	33.39 Pont du Moulin du Gué	33.40 Source
			
33.41 Lavoir	33.42 Source	33.43 Moulin	33.44 Lavoir
			
33.45 Lavoir au Rat	33.46 Lavoir à Giat	33.47 Lavoir à Las Gouttas	33.48 Lavoir à Ludinas

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
33.49	33.50	33.51	33.52
			
33.53			

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19164_01	Élargissement de la voirie	Commune	562 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19164_01	AUd1	Habitat	9237 m ²
OAP19164_02	AUc1	Habitat	3716 m ²
OAP19164_03	AUd1	Habitat	7308 m ²
OAP19164_04	AUd1	Habitat	3619 m ²
OAP19164_05	AUc1	Habitat	3152 m ²
OAP19164_06	AUc1	Habitat	5083 m ²
OAP19164_07	AUc1	Habitat	3043 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Depamo	Maintien des boisements	2196 m ²
Derrière la Chapelle	Maintien des boisements	138528 m ²
Les Saquets	Maintien des boisements	1950 m ²
Chez Troussa Nord	Maintien des boisements	131257 m ²
Vinzannet	Maintien des boisements	55019 m ²
Le Moulin	Maintien des boisements	5337 m ²
La Moutade Ouest	Maintien des boisements	2002 m ²
Le Terrain de Sport	Maintien des boisements	17026 m ²
Le Bourg	Maintien des boisements	4326 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
34.1 Monument aux morts	34.2 Croix	34.3 Croix	34.4 Puits
			
34.5 Fontaine	34.6 Croix	34.7 Puits	34.8 Croix
			
34.9 Croix	34.10 Fournil	34.11 Fournil	34.12 Fontaine au Bourg
34.13 Puits à Port-Dieu	34.14 Abreuvoir à Saint-Martin	34.15 Chapelle à Saint-Martin	34.16 Maison à Saint-Martin

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
34.17			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19167_01	AUc1	Habitat	5061 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
35.1 Monument aux morts	35.2 Fontaine	35.3 Croix	35.4 Puits
			
35.5 Puits	35.6 Croix	35.7 Puits	35.8 Plaque de signalisation
			
35.9 Puits	35.10 Puits	35.11 Puits	35.12 Puits
			
35.13 Puits	35.14 Fournil	35.15 Puits	35.16 Fontaine
			
35.17 Puits	35.18 Puits	35.19 Puits	35.20 Croix et vierge

			
35.21 Puits et abreuvoir	35.22 Puits	35.23 Puits	35.24 Croix
			
35.25 Fontaine	35.26 Cave voûtée	35.27 Puits	35.28 Puits
			
35.29 Puits	35.30 Pesée agricole	35.31 Fournil	35.32 Fournil
			
35.33 Fournil	35.34 Fournil	35.35 Fournil	35.36 Fournil
			
35.37 Fournil			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
35.38	35.39	35.40	35.41

			
35.42			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19175_01	Ua/AUa1	Habitat	7936 m ²
OAP19175_02	Uc/AUc1	Habitat	9697 m ²
OAP19175_03	AUd1	Habitat	3556 m ²
OAP19175_04	AUd1	Habitat	6275 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
36.1 Fournil	36.2 Puits	36.3 Puits	36.4 Monument aux morts
			
36.5 Puits	36.6 Sabotier	36.7 Croix	36.8 Croix
			
36.9 Fournil	36.10 Fournil	36.11 Assoux	36.12 Assoux
			
36.13 Fournil	36.14 Fournil	36.15 Fournil	36.16 Fournil
			
36.17 Fournil	36.18 Fournil	36.19 Fournil	36.20 Fournil
36.21 Puits à Plaziat	36.22 Croix à Plaziat	36.23 Vierge à Plaziat	36.24 Croix au Bouchaud
36.25 Puits aux Borderies	36.26 Source à la Goutte	36.27 Puits à Lestrade	36.28 Fontaine à Cussac
			

36.29 Fournil à Arfeuille	36.30 Fournil à la Laubie	36.31 Fournil de section à la Boetie	36.32 Château de Rigouneix
---------------------------	---------------------------	--------------------------------------	----------------------------

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
36.33	36.34	36.35	36.36
			
36.37	36.38	36.39	36.40
			
36.41	36.42	36.43	36.44
			
36.45	36.46	36.47	36.48
			
36.49	36.50	36.51	36.52
36.53	36.54	36.55	36.56
36.57	36.58		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19180_01	AUc1	Habitat	3363 m ²
OAP19180_02	AUd1	Habitat	6122 m ²
OAP19180_03	AUd1	Habitat	4631 m ²
OAP19180_04	AUx2	Activité	10446 m ²

4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
La Chapelle	Maintien des boisements	6683 m ²

37 - COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-BORT

161

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
37.1 Croix	37.2 Croix	37.3 Croix	37.4 Croix
			
37.5 Croix	37.6 Croix / Source	37.7 Fournil	37.8 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
37.9	37.10	37.11	37.12
			
37.13	37.14	37.15	37.16
			
37.17	37.18	37.19	37.20
37.21			

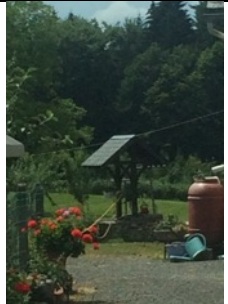
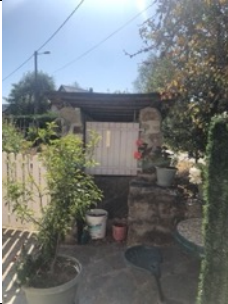
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

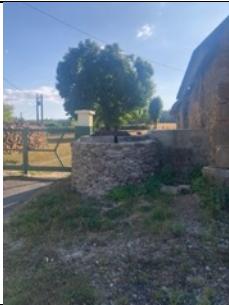
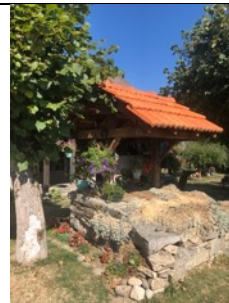
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19190_01	AUb1	Habitat	10824 m ²
OAP19190_02	AUd1	Habitat	3177 m ²

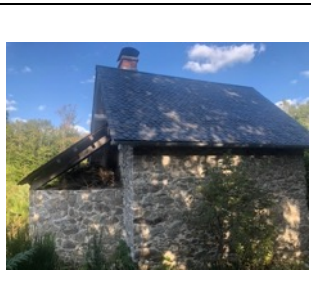
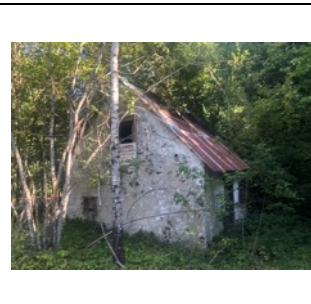
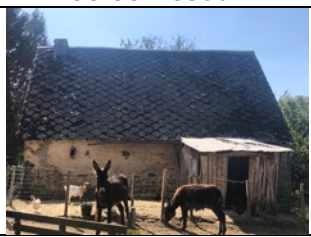
4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
La Guinguette	Maintien des boisements	7951 m ²

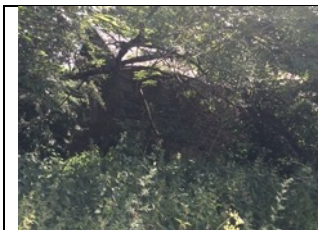
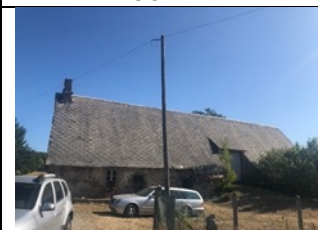
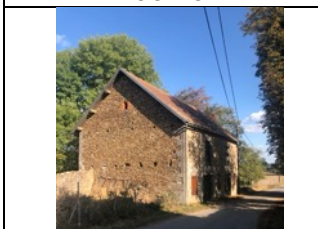
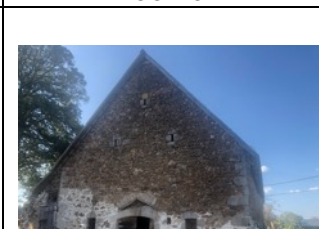
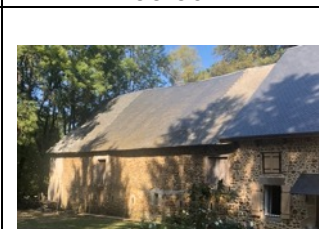
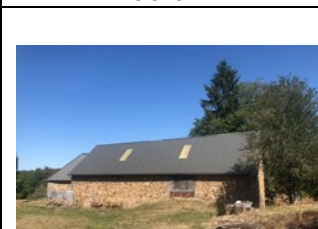
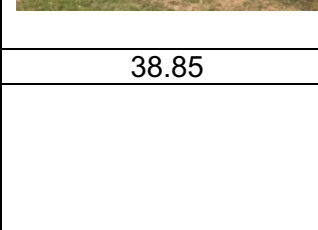
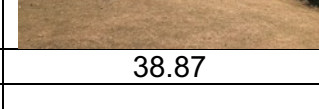
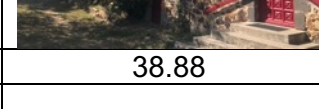
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
38.1 Fournil	38.2 Puits	38.3 Puits	38.4 Croix
			
38.5 Puits	38.6 Puits	38.7 Croix	38.8 Croix
			
38.9 Croix	38.10 Croix	38.11 Monument aux morts	38.12 Croix
			
38.13 Puits	38.14 Pont en pierre voûté	38.15 Croix des Lépreux	38.16 Fournil
			
38.17 Puits	38.18 Puits	38.19 Puits à balancier	38.20 Fournil

			
38.21 Puits	38.22 Puits	38.23 Puits	38.24 Fontaine Saint-Martial
			
38.25 Puits	38.26 Croix	38.27 Puits	38.28 Puits
			
38.29 Puits	38.30 Puits	38.31 Puits	38.32 Puits
			
38.33 Croix	38.34 Puits	38.34 Abreuvoir	38.35 Croix
			
38.36 Puits	38.37 Puits	38.38 Fontaine	38.39 Fournil
			
38.40 Fournil	38.41 Puits	38.42 Fournil	38.43 Fournil

			
38.44 Fournil	38.45 Pigeonnier	38.46 Fournil	38.47 Fournil
			
38.48 Fournil	38.49 Fournil	38.50 Fournil	38.51 Fournil
			
38.52 Fournil	38.53 Fournil	38.54 Fournil	38.55 Fournil
			
38.56 Fournil	38.57 Assoux	38.58 Assoux	38.59 Chapelle
			
38.60 Fournil	38.61 Fournil	38.62 Fournil	38.63 Assoux
			
38.64 Fournil	38.65 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
38.66	38.67	38.68	38.69
			
38.70	38.71	38.72	38.73
			
38.74	38.75	38.76	38.77
			
38.78	38.79	38.80	38.81
			
38.82	38.83	38.84	38.85
			
38.86	38.87	38.88	38.89
			
38.90			

**4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19199_01	AUd1	Habitat	6460 m ²
OAP19199_02	AUd1	Habitat	6320 m ²
OAP19199_03	AUa1	Habitat	7409 m ²
OAP19199_04	AUd2	Habitat	12847 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
39.1 Puits	39.2 Croix	39.3 Croix et fontaine	39.4 Puits
			
39.5 Puits	39.6 Kiosque	39.7 Croix	39.8 Puits
			
39.9 Fournil	39.10 Fontaine	39.11 Serve	39.12 Puits
			
39.13 Abreuvoir	39.14 Pont du Tacot	39.15 Croix	39.16 Fontaine
			
39.17 Fontaine	39.18 Fournil	39.19 Fournil	39.20 Fournil
			
39.21 Méridienne verte	39.22 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

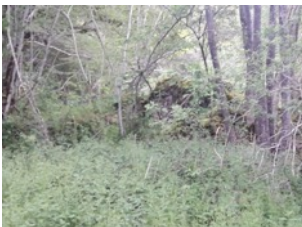
			
39.23	39.24	39.25	

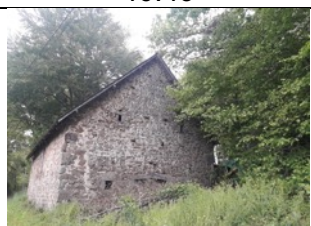
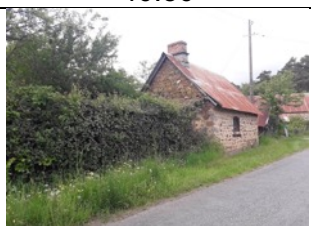
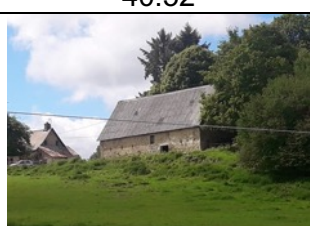
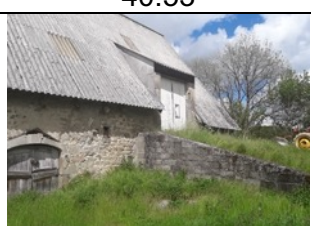
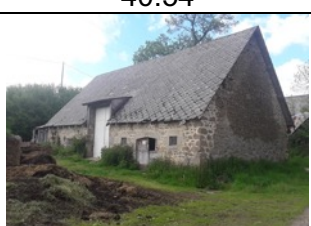
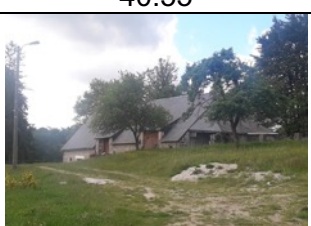
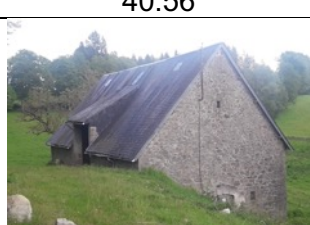
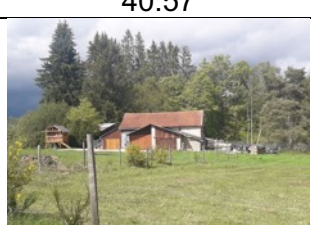
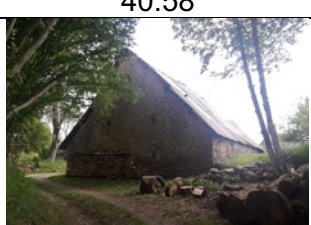
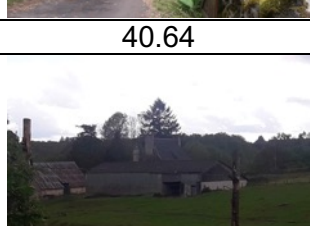
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
40.1 Croix	40.2 Puits	40.3 Croix	40.4 Croix
			
40.5 Monument aux morts	40.6 Poids public	40.7 Croix	40.8 Croix
			
40.9 Croix	40.10 Croix	40.11 Croix	40.12 Fontaine
			
40.13 Croix	40.14 Croix	40.15 Fournil	40.16 Croix
			
40.17 Serve	40.18 Fontaine	40.19 Pont	40.20 Puits

			
40.21 Croix	40.22 Fournil	40.23 Fournil	40.24 Fournil
			
40.25 Fournil	40.26 Serve et socle de croix	40.27 Fournil	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
40.28	40.29	40.30	40.31
			
40.32	40.33	40.34	40.35
			
40.36	40.37	40.38	40.39
			
40.40	40.41	40.42	40.43
			

40.44	40.45	40.46	40.47
			
40.48	40.49	40.50	40.51
			
40.52	40.53	40.54	40.55
			
40.56	40.57	40.58	40.59
			
40.60	40.61	40.62	40.63
			
40.64	40.65	40.66	40.67
			
40.68	40.69	40.70	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19201_01	Extension de la salle des fêtes	Commune	1949 m ²

**5. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19201_01	AUc1	Habitat	7329 m ²
OAP19201_02	AUph	Photovoltaïque	190842 m ²
OAP19201_03	AUb1	Habitat	9779 m ²
OAP19201_04	AUd1	Habitat	7776 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
41.1 Puits	41.2 Croix	41.3 Croix	41.4 Fournil
			
41.5 Puits	41.6 Puits	41.7 Fournil	41.8 Puits
			
41.9 Puits	41.10 Fournil	41.11 Fournil	41.12 Fournil
			
41.13 Fournil	41.14 Château de Banzaneix	41.15 Château	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
41.16	41.17	41.18	41.19
			

41.20	41.21	41.22	41.23
41.24	41.25	41.26	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19204_01	Aménagement du carrefour	Commune	2343 m ²
ER19204_02	Sécurisation du captage d'eau potable	Commune	665 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19204_01	AUd1	Habitat	3973 m ²
OAP19204_02	AUd1	Habitat	13309 m ²
OAP19204_03	AUc1	Habitat	3317 m ²
OAP19204_04	AUd1	Habitat	4557 m ²
OAP19204_05	AUc1	Habitat	5376 m ²
OAP19204_06	AUph	Photovoltaïque	33505 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
La Serbe Rande	Maintien des boisements	8348 m ²

42 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS

185

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
42.1 Source	42.2 Monument aux morts	42.3 Croix	42.4 Serve
			
42.5 Fontaine	42.6 Statue	42.7 Fournil	42.8 Puits
			
42.9 Croix	42.10 Puits	42.11 Fontaine	42.12 Pigeonnier
			
42.13 Moulin	42.14 Fournil	42.15 Fournil	42.16 Fournil
			
42.17 Fournil	42.18 Fournil	42.19 Fontaine à Imbort	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
42.20	42.21	42.22	42.23

**3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19206_01	AUc1	Habitat	6892 m ²
OAP19206_02	AUc1	Habitat	5713 m ²

43 - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LUC

189

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
43.1 Puits	43.2 Puits	43.3 Monument aux morts	43.4 Fontaine
			
43.5 Clide à ban levé	43.6 Fournil	43.7 Lavoir	43.8 Béliet
			
43.9 Puits	43.10 Puits	43.11 Puits	43.12 Puits
			
43.13 Puits	43.14 Puits	43.15 Halle et fournil	43.16 Fournil
			
43.17 Fournil	43.18 Fournil	43.19 Fournil	43.20 Fournil
			
43.21 Fournil	43.22 Fournil	43.23 Fournil	43.24 Fournil

			
43.25 Fournil	43.26 Fournil	43.27 Fournil	43.28 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
43.29	43.30	43.31	43.32
			
43.33	43.34	43.35	43.36

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19210_01	AUa1	Habitat	6026 m ²

44 - COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE

193

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
44.1 Puits	44.2 Fontaine	44.3 Puits	44.4 Fournil
			
44.5 Croix	44.6 Fontaine	44.7 Fournil	44.8 Croix
			
44.9 Croix	44.10 Croix	44.11 Portail	44.12 Croix
			
44.13 Lavoir	44.14 Croix	44.15 Fournil	44.16 Fournil
			
44.17 Fournil	44.18 Fournil	44.19 Château	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
44.17	44.20	44.21	44.22
44.23	44.24	44.25	

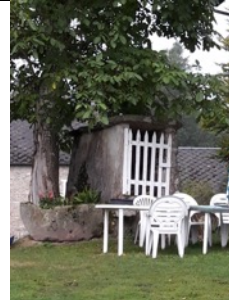
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19219_01	AUc1	Habitat	3907 m ²

45 - COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES

197

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
45.1 Croix	45.2 Croix	45.3 Croix	45.4 Puits
			
45.5 Puits	45.6 Croix	45.7 Puits et croix	45.8 Monument aux morts
			
45.9 Croix et fontaine	45.10 Puits	45.11 Source	45.12 Stèle
			
45.13 Croix	45.14 Puits	45.15 Croix	45.16 Croix
			
45.17 Croix	45.18 Fournil	45.19 Croix	45.20 Croix

			
45.21 Puits	45.22 Puits	45.23 Croix	45.24 Puits
			
45.25 Croix	45.26 Poids public	45.27 Fournil	45.28 Fournil
			
45.29 Chapelle	45.30 Moulin	45.31 Fournil	45.32 Moulin
			
45.33 Fournil	45.34 Fontaine à Fournol		

199

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
45.35	45.36	45.37	45.38
			
45.39	45.40	45.41	45.42

			
45.43	45.44	45.45	45.46
45.47	45.48	45.49	

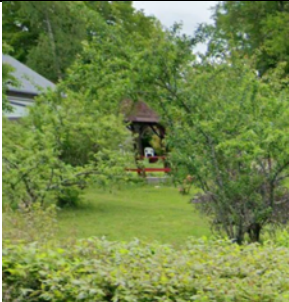
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19226_01	AUc1	Habitat	7975 m ²
OAP19226_02	AUa1	Habitat	5205 m ²

**46 - COMMUNE DE
SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU**

201

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
46.1 Puits	46.2 Puits	46.3 Puits	46.4 Puits
			
46.5 Puits	46.6 Puits	46.7 Monument aux morts	46.8 Puits
			
46.9 Puits	46.10 Puits	46.11 Puits	46.12 Puits
			
46.13 Puits	46.14 Puits	46.15 Puits	46.16 Puits
			
46.17 Puits	46.18 Puits	46.19 Puits	46.20 Puits

			
46.21 Puits	46.22 Puits	46.23 Puits	46.24 Puits
			
46.25 Puits	46.26 Puits	46.27 Fournil	46.28 Fournil
			
46.29 Fournil	46.30 Fournil	46.31 Fournil	46.32 Fournil
			
46.33 Fournil	46.34 Séchoir	46.35 Fournil	46.36 Fournil
			
46.37 Fournil	46.38 Puits à Lapougne		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

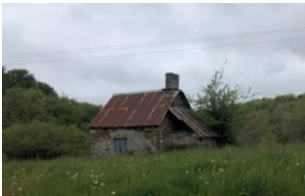
			
46.28	46.39	46.40	46.41

			
46.42	46.43	46.44	46.45
			
46.46	46.47	46.48	46.49
			
46.50			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19228_01	AUa1	Habitat	4623 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
47.1 Puits	47.2 Église et croix	47.3 Monument aux morts	47.4 Puits
			
47.5 Croix	47.6 Chêne	47.7 Pierre	47.8 Croix
			
47.9 Puits	47.10 Puits	47.11 Mare empierrée	47.12 Puits
			
47.13 Fournil	47.14 Fournil	47.15 Fournil	47.16 Fournil
			
47.17 Fournil	47.18 Fournil	47.19 Fournil	47.20 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
47.21	47.22	47.23	47.24

			
47.25	47.26	47.27	47.28
			
47.29	47.30	47.31	47.32

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
48.1 Fournil	48.2 Fournil	48.3 Fournil	48.4 Fournil
			
48.5 Fournil	48.6 Fournil	48.7 Fournil	

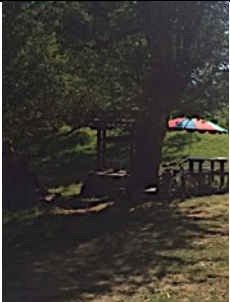
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

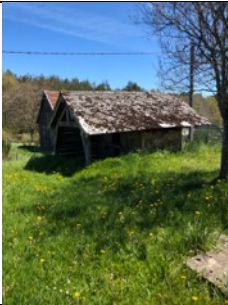
			
48.4	48.5	48.8	48.9
			
48.10	48.11	48.12	48.13
			
48.14	48.15	48.16	48.17
			
48.18	48.19	48.20	

**3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE
L'URBANISME**

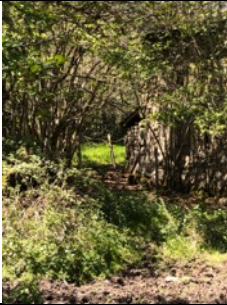
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19233_01	AUd1	Habitat	17705 m ²
OAP19233_02	AUd2	Habitat	6950 m ²
OAP19233_03	AUd1	Habitat	5179 m ²
OAP19233_04	AUc1	Habitat	6423 m ²
OAP19233_05	AUd1	Habitat	4317 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
49.1 Puits	49.2 Puits	49.3 Croix et fontaine	49.4 Fontaine
			
49.5 Puits	49.6 Puits	49.7 Fournil	49.8 Fournil
			
49.9 Monument aux morts	49.10 Source	49.11 Fournil	49.12 Fournil
			
49.13 Puits	49.14 Fournil	49.15 Fournil	49.16 Fournil
			
49.17 Puits	49.18 Croix	49.19 Puits	49.20 Source

			
49.21 Fournil	49.22 Fournil	49.23 Fournil	49.24 Fournil
			
49.25 Moulin	49.26 Fournil		

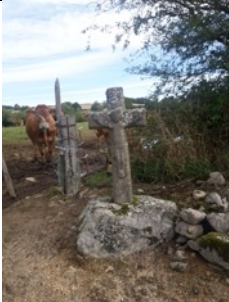
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
49.12	49.27	49.28	49.29
			
49.30	49.31	49.32	49.33
			
49.34	49.35		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19238_01	AUc1	Habitat	2988 m ²
OAP19238_02	AUc1	Habitat	3870 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
50.1 Croix	50.2 Abreuvoir	50.3 Fournil	50.4 Croix
			
50.5 Croix à Audouze	50.6 Stèle à la Pommerie	50.7 Fontaine au Pradoux	50.8 Vasière au Pradoux
			
50.9 Puits au Pradoux	50.10 Fontaine au Bourg	50.11 Fontaine au Bourg	50.12 Croix au Bourg
			
50.13 Fontaine au Bourg	50.14 Croix au Bourg	50.15 Croix au Bourg	50.16 Puits à Chassaing
			
50.17 Puits à Chassaing	50.18 Puits au Bos	50.19 Puits au Bos	50.20 Puits au Bos

			
50.21 Fontaine à la Jasse	50.22 Puits à Villevalleix	50.23 Puits à Langlade	50.24 Stèle
			
50.25 Fournil à Audouze	50.26 Fournil à Villemonteix		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
50.26	50.27	50.28	50.29

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

219

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19241_01	AUd1	Habitat	4148 m ²
OAP19241_02	AUb1	Habitat	5054 m ²
OAP19241_03	AUd1	Habitat	8873 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
51.1 Monument aux morts	51.2 Croix	51.3 Lavoir	51.4 Croix
			
51.5 Fournil	51.6 Serve	51.7 Puits	51.8 Croix
			
51.9 Croix	51.10 Lavoir	51.11 Fournil	51.12 Chapelle
			
51.13 Fournil	51.14 Fournil	51.15 Fournil	51.16 Fournil
			
51.17 Fournil	51.18 Fournil	51.19 Fournil	51.20 Moulin
51.21 Moulin	51.22 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
51.23	51.24	51.25	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19244_01	Extension du cimetière	Commune	2635 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

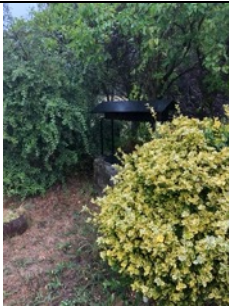
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19244_01	AUa1	Habitat	20576 m ²
OAP19244_02	AUb1	Habitat	3534 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
A Betange	Maintien des boisements	12108 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
52.1 Fontaine	52.2 Puits	52.3 Croix	52.4 Fontaine
			
52.5 Croix	52.6 Croix	52.7 Puits	52.8 Croix
			
52.9 Croix	52.10 Croix	52.11 Puits	52.12 Croix
			
52.13 Puits / abreuvoir	52.14 Puits	52.15 Fontaine	52.16 Puits
			
52.17 Croix	52.18 Puits	52.19 Puits	52.20 Puits
			

52.21 Monument aux morts	52.22 Puits	52.23 Fournil	53.24 Puits
			
52.25 Puits	52.26 Puits	52.27 Puits	52.28 Puits
			
52.29 Puits	52.30 Fontaine	52.31 Puits	52.32 Puits
			
52.33 Fournil	52.34 Fournil	52.35 Fournil	52.36 Fournil
			
52.37 Fournil	52.38 Fournil	52.39 Fournil	52.40 Fournil
			
52.41 Fournil	52.42 Fournil	52.43 Fournil	52.44 Fournil
			
52.45 Fournil	52.46 Fournil	52.47 Fournil	52.48 Source à Malaret
			

52.49 Cascade à
Peyre Grosse

52.50 Moulin de Cauty

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

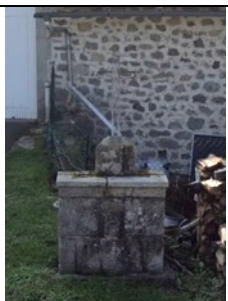
			
52.44	52.51	52.52	52.53
			
52.54	52.55	52.56	52.57
			
52.58	52.59	52.60	52.61
			
52.62			

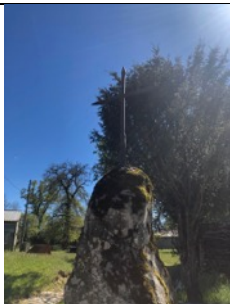
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

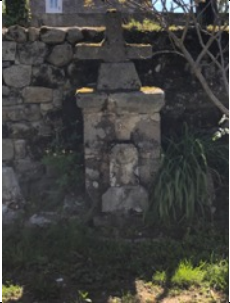
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19247_01	AUc1	Habitat	4953 m ²
OAP19247_02	AUc1	Habitat	7296 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

230

			
53.1 Croix	53.2 Puits	53.3 Croix	53.4 Puits
			
53.5 Puits	53.6 Croix	53.7 Croix	53.8 Croix
			
53.9 Croix	53.10 Puits	53.11 Croix	53.12 Croix
			
53.13 Croix	53.14 Puits	53.15 Croix	53.16 Fontaine
			
53.17 Croix	53.18 Fournil	53.19 Croix	53.20 Tour
			

53.21 Croix	53.22 Croix	53.23 Croix	53.24 Croix
			
53.25 Puits	53.26 Puits	53.27 Source	53.28 Fournil
			
53.29 Croix	53.30 Source	53.31 Puits	53.32 Abreuvoir
			
53.33 Bac	53.34 Croix	53.35 Bac / Fontaine	53.36 Pierre pointue
			
53.37 Croix	53.38 Croix	53.39 Fournil	53.40 Fontaine
			
53.41 Fontaine	53.42 Fontaine	53.43 Croix	53.44 Fournil
			
53.45 Fontaine	53.46 Puits	53.47 Croix	53.48 Croix
			

			
53.49 Monument aux morts	53.50 Fontaine	53.51 Fontaine	53.52 Croix
			
53.53 Croix	53.54 Croix	53.55 Fontaine	53.56 Fontaine
			
53.57 Croix	53.58 Fournil	53.59 Puits	53.60 Puits
			
53.61 Puits	53.62 Croix	53.63 Porche	53.64 Monument aux morts
			
53.65 Croix	53.66 Fontaine	53.67 Puits	53.68 Puits
			
53.69 Fournil	53.70 Fournil	53.71 Fournil	53.72 Fournil

			
53.73 Fournil	53.74 Fournil	53.75 Fournil	53.76 Château
			
53.77 Fournil	53.78 Fournil	53.79 Fournil	53.80 Fournil
			
53.81 Fournil	53.82 Fournil	53.83 Fournil	53.84 Fournil
			
53.85 Fournil	53.86 Fournil	53.87 Fournil	53.88 Fournil
			
53.89 Fournil	53.90 Fournil	53.91 Fournil	53.92 Fournil
			
53.93 Fournil	53.94 Croix à Lagrange	53.95 Fontaine aux Champs du Rouchiers	53.96 Abreuvoir aux Champs du Rouchiers
53.97 Eglise à Vaux			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
53.74	53.98	53.99	53.100
			
53.101	53.102	53.103	53.104
			
53.105	53.106	53.107	53.108
			
53.109	53.110	53.111	53.112
			
53.113	53.114	53.115	53.116
			
53.117	53.118	53.119	53.120
			
53.121	53.122	53.123	53.124

			
53.125	53.126	53.127	53.128
			
53.129	53.130	53.131	53.132
53.133	53.134	53.135	53.136
53.137	53.138	53.139	53.140
53.141	53.142		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

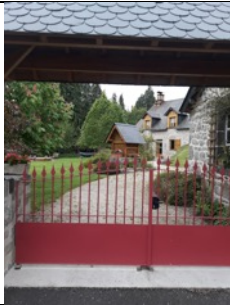
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19252_01	Extension zone d'activités	Commune	13348 m ²
ER19252_02	Stationnement	Commune	11684 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

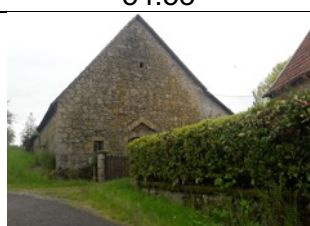
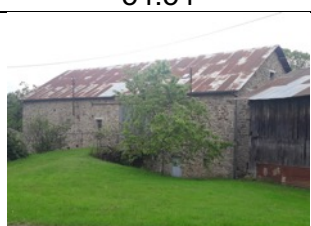
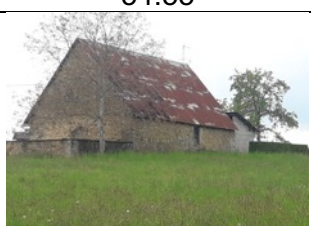
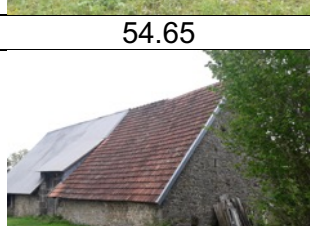
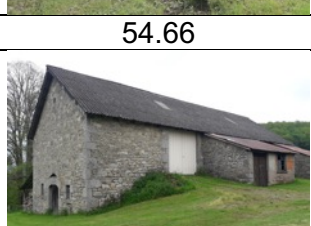
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19252_01	AUa1	Habitat	4291 m ²
OAP19252_02	Ud	Habitat	6312 m ²
OAP19252_03	AUd1	Habitat	10882 m ²
OAP19252_04	AUd1	Habitat	9025 m ²
OAP19252_05	AUc1	Habitat	3286 m ²
OAP19252_06	Ud	Habitat	11977 m ²
OAP19252_07	AUd2	Habitat	3900 m ²
OAP19252_08	AUa1	Habitat	1378 m ²
OAP19252_09	AUd1	Habitat	8956 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
54.1 Méridienne verte	54.2 Croix	54.3 Puits	54.4 Fournil
			
54.5 Puits	54.6 Poids public	54.7 Monument aux morts	54.8 Lavoir
			
54.9 Puits	54.10 Puits	54.11 Puits	54.12 Puits
			
54.13 Puits	54.14 Puits	54.15 Puits	54.16 Puits
			
54.17 Puits	54.18 Puits	54.19 Puits	54.20 Belvédère de Gratte Bruyère

			
54.21 Rocher de Louis XVI	54.22 Puits	54.23 Puits	54.24 Puits
			
54.25 Puits	54.26 Fournil	54.27 Fournil	54.28
			
54.29 Fournil	54.30 Fournil	54.31 Fournil	54.32 Fournil
			
54.33 Château	54.34 Fournil	54.35 Moulin	54.36 Moulin
			
54.37 Fournil	54.38 Fournil	54.39 Puits aux Âges	54.40 Puits à Besse
54.41 Puits à Besse	54.42 Moulin de Tony	54.43 Moulin de Berthounot	54.44 Moulin de Malivert
54.45 Rocher de la Pendule	54.46 Puits à Vernejoux	54.47 Fournil à la Renaudie	54.48 Fournil à Vermillard
54.49 Fournil à Douniol	54.50 Fournil à Vernejoux		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
54.36 Moulin	54.37	54.51	54.52
			
54.53	54.54	54.55	54.56
			
54.57	54.58	54.59	54.60
			
54.61	54.62	54.63	54.64
			
54.65	54.66	54.67	54.68
			
54.69	54.70	54.71	54.72
54.73	54.74	54.75	

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

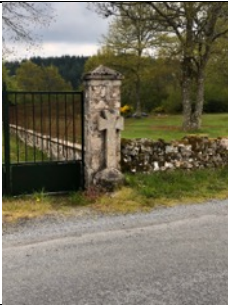
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19256_01	AUa1	Habitat	13060 m ²

55 - COMMUNE DE SORNAC

241

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
55.1 Puits	55.2 Croix	55.3 Monument aux morts	55.4 Fontaine
			
55.5 Croix	55.6 Croix	55.7 Croix	55.8 Puits
			
55.9 Puits	55.10 Puits	55.11 Croix	55.12 Croix
			
55.13 Croix	55.14 Croix	55.15 Croix	55.16 Puits
			
55.17 Fontaine	55.18 Puits	55.19 Puits	55.20 Puits

			
55.21 Puits	55.22 Croix	55.23 Croix	55.24 Croix
			
55.25 Croix	55.26 Fournil	55.27 Puits	55.28 Croix
			
55.29 Croix	55.30 Croix	55.31 Pierres du facteur	55.32 Croix
			
55.33 Croix	55.34 Croix	55.35 Croix	55.36 Croix
			
55.37 Croix	55.38 Croix	55.39 Fontaine	55.40 Puits
			
55.41 Fournil	55.42 Fournil	55.43 Moulin	55.44 Fournil

			
55.45 Fournil	55.46 Fournil	55.47 Fournil	55.48 Fournil
			
55.49 Fournil	55.50 Moulin	55.51 Fournil	55.52 Fournil
			
55.53 Fournil	55.54 Moulin	55.55 Moulin	55.56 Pigeonnier
			
55.57 Château	55.58 Chapelle	55.59 Fournil	55.60 Fournil
55.61 Puits à la Besse	55.62 Puits à la Vialle	55.63 Puits à la Vialle	55.64 Puits à la Vialle
55.65 Pont aux Annouillards	55.66 Fournil et ancienne porcherie à la Vialle	55.67 Fournil à la Vialle	55.68 Puits à Gioux
			
55.69 Fournil aux Chaux	55.70 Fournil à Fronsergue		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
55.71	55.72	55.73	55.74
55.75	55.76	55.77	55.78
55.79	55.80	55.81	55.82
55.83	55.84	55.85	55.86
55.87	55.88	55.89	55.90
55.91	55.92	55.93	55.94

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19261_01	Élargissement du pont	Commune	186 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19261_01	AUc1	Habitat	5792 m ²
OAP19261_02	AUc1	Habitat	8292 m ²
OAP19261_03	AUc1	Habitat	2693 m ²
OAP19261_04	AUd1	Habitat	22692 m ²
OAP19261_05	AUc1	Habitat	12546 m ²
OAP19261_06	AUb1	Habitat	3943 m ²
OAP19261_07	AUc1	Habitat	4114 m ²
OAP19261_08	AUc1	Habitat	6403 m ²
OAP19261_09	AUa1	Habitat	7442 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
56.1 Puits	56.2 Croix	56.3 Puits	56.4 Croix
			
56.5 Puits	56.6 Puits	56.7 Croix	56.8 Puits
			
56.9 Monument aux morts	56.10 Puits	56.11 Croix	56.12 Monument aux morts
			
56.13 Poids public	56.14 Puits	56.15 Croix	56.16 Croix
			
56.17 Puits	56.18 Puits	56.19 Puits	56.20 Puits

			
56.21 Croix	56.22 Puits	56.23 Puits	56.24 Croix
			
56.25 Croix	56.26 Puits	56.27 Puits	56.28 Puits
			
56.29 Puits	56.30 Croix	56.31 Puits	56.32 Croix
			
56.33 Puits	56.34 Puits	56.35 Puits	56.36 Croix
			
56.37 Puits	56.38 Croix	56.39 Puits	56.40 Puits
			
56.41 Puits	56.42 Puits	56.43 Fournil	56.44 Train transcorrézien

			
56.45 Fournil	56.46 Fournil	56.47 Fournil	56.48 Ruine
			
56.49 Fournil	56.50 Séchoir	56.51 Lavoir	56.52 Fournil
			
56.53 Fournil	56.54 Fournil	56.55 Chapelle	56.56 Viaduc des Rochers Noirs

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
56.57	56.58	56.59	56.60
			
56.61	56.62	56.63	56.64
			
56.65	56.66	56.67	56.68

			
56.69	56.70	56.71	56.72
			
56.73	56.74	56.75	56.76
			
56.77	56.78	56.79	56.80
56.81	56.82	56.83	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19264_01	Extension du cimetière	Commune	1498 m ²

251

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19264_01	AUa1	Habitat	8733 m ²
OAP19264_02	Ua	Habitat	5775 m ²
OAP19264_03	Ua	Habitat	3579 m ²
OAP19264_04	Uc	Habitat	7767 m ²
OAP19264_05	AUd1	Habitat	27434 m ²
OAP19264_06	AUd1	Habitat	10704 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
57.1 Croix	57.2 Puits	57.3 Croix	57.4 Puits
			
57.5 Puits	57.6 Monument aux morts	57.7 Puits	57.8 Puits
			
57.9 Puits	57.10 Fournil	57.11 Croix	57.12 Puits
			
57.13 Puits	57.14 Puits	57.15 Fournil	57.16 Puits
			
57.17 Puits	57.18 Fournil	57.19 Puits	57.20 Puits

			
57.21 Puits	57.22 Fontaine	57.23 Puits	57.24 Puits
			
57.25 Puits	57.26 Source	57.27 Fournil	57.28 Fournil
			
57.29 Fournil	57.30 Fournil	57.31 Fournil	57.32 Fournil
			
57.33 Fournil	57.34 Fournil	57.35 Fournil	57.36 Fournil
			
57.37 Croix			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

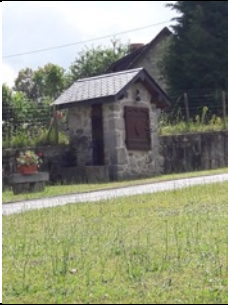
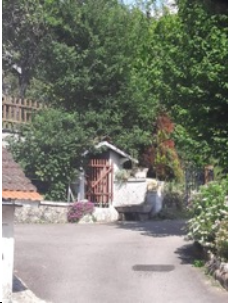
			
57.38	57.39	57.40	57.41

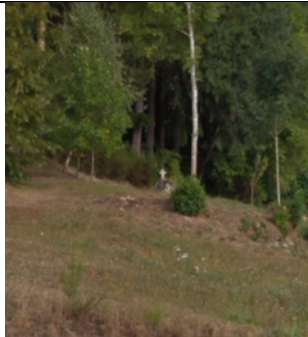
			
57.42	57.43	57.44	57.45
			
57.46	57.47		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

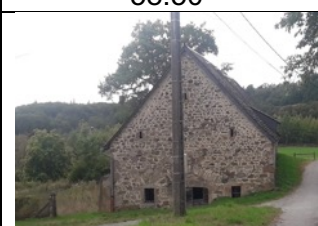
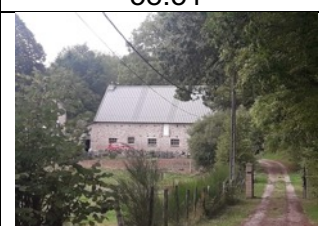
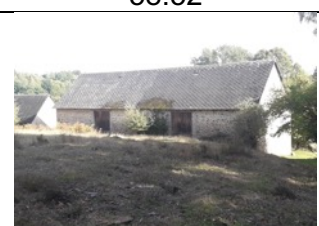
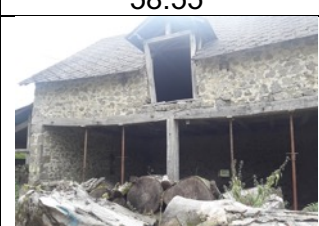
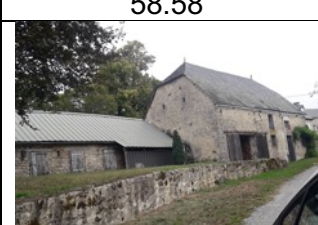
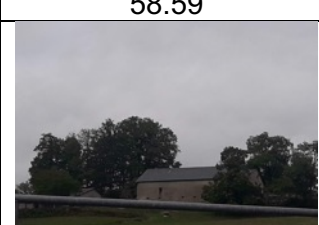
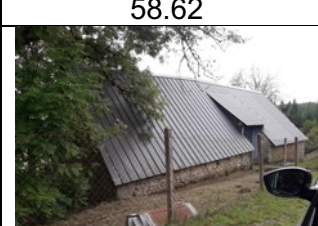
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19266_01	AUc1	Habitat	4610 m ²
OAP19266_02	AUa1	Habitat	3658 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
58.1 Puits	58.2 Croix	58.3 Fournil	58.4 Croix
			
58.5 Croix	58.6 Puits	58.7 Croix	58.8 Fontaine
			
58.9 Fontaine	58.10 Puits	58.11 Fournil	58.12 Puits
			
58.13 Croix	58.14 Puits	58.15 Croix	58.16 Fournil
			
58.17 Fontaine et croix	58.18 Puits	58.19 Fournil	58.20 Puits
			

58.21 Croix	58.22 Fontaine	58.23 Croix	58.24 Fontaine
			
58.25 Croix	58.26 Croix	58.27 Croix	58.28 Fontaine
			
58.29 Croix	58.30 Echauguette	58.31 Puits	58.32 Croix
			
58.33 Croix	58.34 Croix et statue	58.35 Abreuvoir	58.36 Croix
			
58.37 Croix	58.38 Église	58.39 Église	58.40 Chapelle
			
58.41 Fournil	58.42 Lavoir	58.43 Fournil	58.44 Fournil
58.45 Moulin			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
58.46	58.47	58.48	58.49
			
58.50	58.51	58.52	58.53
			
58.54	58.55	58.56	58.57
			
58.58	58.59	58.60	58.61
			
58.62	58.63	58.64	58.65
			
58.66	58.67	58.68	58.69
			
58.70	58.71	58.72	58.73

			
58.74	58.75		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19275_01	Extension de la station de pompage	Commune	2635 m ²
ER19275_02	Plateforme en fond d'impasse	Commune	337 m ²
ER19275_03	Station de pompage	Commune	593 m ²
ER19275_04	Aire de retournement	Commune	874 m ²
ER19275_05	Élargissement de la voie	Commune	105 m ²
ER19275_06	Zones d'activités	Commune	118148 m ²
ER19275_07	Zones d'activités	Commune	86886 m ²
ER19275_08	Désenclavement de la Chauvanche	Commune	5037 m ²
ER19275_09	Élargissement de la voie et plateforme de retournement	Commune	2082 m ²
ER19275_10	Liaison piétonne	Commune	33607 m ²
ER19275_11	Sécurisation du carrefour	Commune	614 m ²
ER19275_12	Déviation ouest	Commune	196848 m ²
ER19275_13	Extension du groupe scolaire de la gare	Commune	257 m ²
ER19275_14	Plateforme de retournement en fond d'impasse	Commune	424 m ²
ER19275_15	Élargissement de la voie pour véhicule lourds	Commune	2321 m ²
ER19275_16	Extension du cimetière	Commune	7342 m ²
ER19275_17	Amélioration du carrefour	Commune	193 m ²
ER19275_18	Démolition d'une annexe pour améliorer la visibilité	Commune	464 m ²
ER19275_19	Élargissement de la voie et plateforme	Commune	542 m ²
ER19275_20	Stationnement aux abords immédiats du centre ancien	Commune	803 m ²
ER19275_21	Élargissement de la voie	Commune	12491 m ²
ER19275_22	Aménagement du virage à angle droit	Commune	1947 m ²
ER19275_23	Plateforme en fond d'impasse	Commune	324 m ²
ER19275_24	Plateforme de retournement	Commune	449 m ²
ER19275_25	Agrandissement du château d'eau	Commune	10780 m ²

261

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19275_01	AUd1	Habitat	48709 m ²
OAP19275_02	AUx2	Activité	86886 m ²
OAP19275_03	AUx2	Activité	31817 m ²
OAP19275_04	AUph	Photovoltaïque	49451 m ²
OAP19275_05	AUd1	Habitat	8027 m ²
OAP19275_06	AUd1	Habitat	8038 m ²
OAP19275_07	AUx1	Activité	69882 m ²
OAP19275_08	AUd1	Habitat	2486 m ²
OAP19275_09	AUd1	Habitat	11915 m ²
OAP19275_10	AUph	Photovoltaïque	36444 m ²

OAP19275_11	AUb1	Habitat	6342 m ²
OAP19275_12	Ub	Habitat	7888 m ²
OAP19275_13	AUb1	Habitat	21045 m ²
OAP19275_14	AUd1	Habitat	12298 m ²
OAP19275_15	AUx2	Activité	118148 m ²
OAP19275_16	AUb2	Habitat	13170 m ²
OAP19275_17	AUb1	Habitat	15526 m ²
OAP19275_18	AUb2	Habitat	4566 m ²
OAP19275_19	Ub	Habitat	7589 m ²
OAP19275_20	AUd1	Habitat	36043 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Rue du Puy du Four	Maintien des boisements	4127 m ²
Rue du Moulin du Theil	Maintien des boisements	4394 m ²
Rue Lamartine	Maintien des boisements	29682 m ²
Château du Theil	Maintien des boisements	2188 m ²
Rue de la Bessade	Maintien des boisements	7716 m ²
Arrière de la rue de la Vergne Chanteau	Maintien des boisements	2128 m ²
Nord de l'avenue de Champ Grand	Maintien des boisements	3108 m ²
Faugeron	Maintien des boisements	37278 m ²
Sud de l'Ebraly	Maintien des boisements	53669 m ²
La Petite Borde	Maintien des boisements	83901 m ²
Est du Puy de la Besse	Maintien des boisements	1638 m ²
Nord de Loches	Maintien des boisements	16088 m ²
Loches	Maintien des boisements	6782 m ²
Sud de Loches	Maintien des boisements	7152 m ²
La Borde	Maintien des boisements	5494 m ²
Cousergues	Maintien des boisements	6675 m ²
Sud de la Borde	Maintien des boisements	32081 m ²
Rue des Peupliers	Maintien des boisements	18361 m ²
Charlusset	Maintien des boisements	37857 m ²
Sud de Cousergues	Maintien des boisements	3555 m ²
Est de Mareille	Maintien des boisements	82788 m ²
Est de Mareille	Maintien des boisements	20327 m ²
Rue des Peyrottes	Maintien des boisements	12977 m ²
Boulevard de la Sarsonne	Maintien des boisements	5116 m ²
Avenue de Beauregard	Maintien des boisements	568 m ²
Boulevard Léon Blum	Maintien des boisements	1972 m ²
Avenue du Stade	Maintien des boisements	875 m ²
Beauregard	Maintien des boisements	99849 m ²
Rue du Puy Grammont	Maintien des boisements	16994 m ²
Avenue du Grand Puy	Maintien des boisements	3002 m ²
Rue de la Vialatte	Maintien des boisements	19092 m ²
Les Prades	Maintien des boisements	39088 m ²
Est de la Vialatte	Maintien des boisements	119621 m ²
Nord de la Vialatte	Maintien des boisements	38697 m ²
Le Peyrot	Maintien des boisements	49257 m ²
Boulevard de la Jaloustre	Maintien des boisements	14281 m ²
Avenue de la Résistance	Maintien des boisements	19414 m ²
Est du château de la Diège	Maintien des boisements	6391 m ²
Ouest du château de la Diège	Maintien des boisements	8101 m ²
Route de Ponty	Maintien des boisements	5401 m ²
Roudal	Maintien des boisements	41557 m ²
Est de l'étang de Ponty	Maintien des boisements	146031 m ²
Est de l'étang de Ponty	Maintien des boisements	20305 m ²
Nord de l'étang de Ponty	Maintien des boisements	13863 m ²
Sud de l'étang de Ponty	Maintien des boisements	41886 m ²
Les Plaines Saint-Pierre	Maintien des boisements	10591 m ²

Les Fonts Grandes	Maintien des boisements	63119 m ²
Rue du Tacot	Maintien des boisements	1932 m ²
Est de la rue des Peupliers	Maintien des boisements	1567 m ²
Rue des Buis	Maintien des boisements	1803 m ²
Impasse Cazeneuve	Maintien des boisements	37674 m ²
Rue Jules Guesde	Maintien des boisements	1467 m ²
Rue de Chauvanche	Maintien des boisements	8831 m ²
Le Gardet	Maintien des boisements	76013 m ²
Le Gardet	Maintien des boisements	34545 m ²
La Goudounèche	Maintien des boisements	22902 m ²
La Goudounèche	Maintien des boisements	115069m ²
Les Salles	Maintien des boisements	11712 m ²
Ouest de l'étang de Ponty	Maintien des boisements	10831 m ²
La Rebière	Maintien des boisements	12410 m ²
Rue de la Rebière	Maintien des boisements	14311 m ²
Rue de Loches	Maintien des boisements	10155 m ²
Avenue du Parc	Maintien des boisements	15433 m ²
Ratou	Maintien des boisements	18120 m ²
Ratou	Maintien des boisements	10015 m ²
Ratou	Maintien des boisements	2556 m ²
Le Fraisse	Maintien des boisements	58023 m ²
Sud de Le Fraisse	Maintien des boisements	159980 m ²
L'Empereur	Maintien des boisements	115208 m ²

59 - COMMUNE DE VALIERGUES

265

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
59.1 Monument aux morts	59.2 Croix et puits	59.3 Croix	59.4 Moulin
			
59.5 Croix			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
59.6	59.7	59.8	59.9
			
59.10	59.11	59.12	

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19277_01	Extension des équipements publics	Commune	4664 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP19277_01	AUb1	Habitat	12153 m ²
OAP19277_02	AUb2	Habitat	3655 m ²
OAP19277_03	AUb2	Habitat	3328 m ²
OAP19277_04	AUb2	Habitat	8854 m ²
OAP19277_05	AUpH	Photovoltaïque	530211 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
60.1 Puits	60.2 Fontaine	60.3 Monument aux morts	60.4 Abreuvoir
			
60.5 Fontaine	60.6 Puits	60.7 Croix	60.8 Croix
			
60.9 Fournil	60.10 Fournil	60.11 Croix au Bourg	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
60.12	60.13	60.14	60.15

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER19283_01	Stationnement salle communale	Commune	2385 m ²
ER19283_02	Extension du cimetière	Commune	362 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

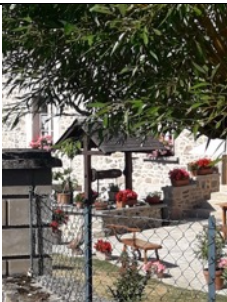
			
61.1 Fournil	61.2 Fournil	61.3 Source	61.4 Fournil
			
61.5 Fournil	61.6 Fontaine	61.7 Pont	61.8 Croix
			
61.9 Croix	61.10 Puits	61.11 Croix	61.12 Puits
			
61.13 Puits	61.14 Puits	61.15 Fournil	61.16 Fournil
			
61.17 Abreuvoir	61.18 Fournil	61.19 Croix	61.20 Puits
			

61.21 Fournil / puits	61.22 Fournil	61.23 Puits	61.24 Lavoir
			
61.25 Lavoir	61.26 Fournil	61.27 Abreuvoir	61.28 Fournil
			
61.29 Fournil	61.30 Puits	61.31 Puits	61.32 Puits
			
61.33 Fournil	61.34 Puits	61.35 Les Roches de Murat	61.36 Puits
			
61.37 Puits	61.38 Fournil	61.39 Fournil	61.40 Fournil
			
61.41 Fournil	61.42 Fournil	61.43 Puits à Viers	61.44 Puits à Viers
61.45 Puits à Viers	61.46 Puits à Viers		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
61.47	61.48	61.49	61.50
			
61.51	61.52	61.53	61.54

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
62.1 Croix des Rameaux	62.2 Source	62.3 Monument aux morts	62.4 Croix
			
62.5 Puits	62.6 Monument aux morts	62.7 Croix du XII ^{ème} s.	62.8 Puits
			
62.9 Fontaine	62.10 Pêcherie	62.11 Puits	62.12 Lavoir
			
62.13 Fontaine	62.14 Puits	62.15 Abreuvoir	62.16 Lavoir
			
62.17 Chapelle	62.18 Lavoir	62.19 Lavoir	62.20 Lavoir

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

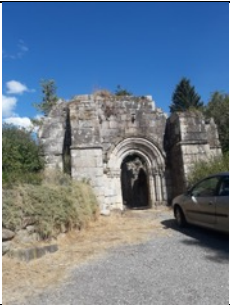
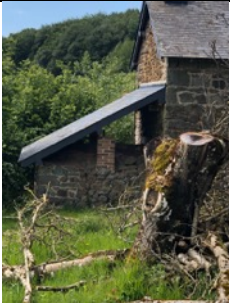
			
62.21	62.22	62.23	62.24
			
62.25	62.26	62.27	62.28
			
62.29	62.30		

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23063_01	Uc	Habitat	3519 m ²
OAP23063_02	AUx2	Activité	8543 m ²
OAP23063_03	AUd1	Habitat	7348 m ²
OAP23063_04	AUc1	Habitat	13728 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
63.1 Croix	63.2 Fontaine	63.3 Croix	63.4 Croix
			
63.5 Croix	63.6 Croix	63.7 Église	63.8 Fontaine
			
63.9 Fournil	63.10 Monument aux morts	63.11 Monument aux morts	63.12 Puits
			
63.13 Puits	63.14 Puits	63.15 Puits	63.16 Puits
			
63.17 Puits	63.18 Puits	63.19 Puits	63.20 Puits

			
63.21 Vierge	63.22 Chapelle	63.23 Lavoir	63.24 Moulin
			
63.25 Fournil	63.26 Fournil	63.27 Couderc	

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
63.28	63.29	63.30	63.31
			
63.32	63.33	63.34	

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23067_01	AUd1	Habitat	5639 m ²
OAP23067_02	AUx3	Activité	15822 m ²
OAP23067_03	AUa1	Habitat	11980 m ²

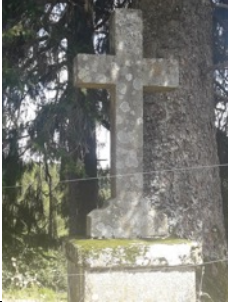
4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Saint-Denis	Maintien des boisements	1598 m ²

64 - COMMUNE DE FENIERS

281

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
64.1 Croix	64.2 Puits	64.3 Fontaine	64.4 Meule
			
64.5 Croix	64.6 Fontaine	64.7 Croix	64.8 Monument aux morts
			
64.9 Croix	64.10 Croix	64.11 Croix	64.12 Avion
			
64.13 Croix	64.14 Fontaine	64.15 Source	64.16 Cabane du berger
			
64.17 Poids public	64.18 Lavoir	64.19 Fournil à Louage	64.20 Fournil au Bourg

			
64.21 Mare à Gane Claire	64.22 Mare	64.23 Mare aux Couteaux	64.24 Chapelle à Crabanat

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
64.25			

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER23080_01	Extension du cimetière	Commune	1124 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

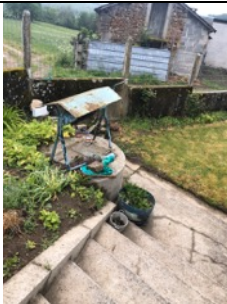
Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23080_01	Uc	Habitat	2033 m ²
OAP23080_02	Ua / AUa1	Habitat	8130 m ²
OAP23080_03	AUc1	Habitat	6077 m ²
OAP23080_04	AUa1	Habitat	5064 m ²
OAP23080_05	AUa1	Habitat	5979 m ²

5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME

Secteur concerné	Raison du classement	Superficie
Le Bourg	ZPS Plateau de Millevaches	76255 m ²
La Croix du Pompier	ZPS Plateau de Millevaches	2808 m ²
La Gane Claire	ZPS Plateau de Millevaches	104418 m ²
Le Moulin	ZPS Plateau de Millevaches	440624 m ²
Les Combes	ZPS Plateau de Millevaches	77962 m ²
Les Sagnolles	ZPS Plateau de Millevaches	697746 m ²
Louage	ZPS Plateau de Millevaches	68218 m ²
Loussedat	ZPS Plateau de Millevaches	118644 m ²
Petit Meymat	ZPS Plateau de Millevaches	193978 m ²
Seigneur	ZPS Plateau de Millevaches	1674871 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
65.1 Croix	65.2 Croix	65.3 Croix	65.4 Croix
			
65.5 Croix et puits	65.6 Puits	65.7 Croix	65.8 Croix
			
65.9 Croix	65.10 Croix	65.11 Croix	65.12 Puits
			
65.13 Puits	65.14 Croix	65.15 Puits	65.16 Puits
			
65.17 Croix	65.18 Puits	65.19 Puits	65.20 Puits
			

65.21 Puits	65.22 Puits	65.23 Puits	65.24 Puits
			
65.25 Fontaine	65.26 Puits	65.27 Puits	65.28 Puits
			
65.29 Puits	65.30 Abreuvoir	65.31 Puits	65.32 Puits
			
65.33 Puits	65.34 Fontaine	65.35 Fontaine	65.36 Puits
			
65.37 Fournil	65.38 Poids public	65.39 Fournil	65.40 Fournil
			
65.41 Parc et château	65.42 Fournil	65.43 Maison ancienne	65.44 Fournil
			
65.45 Fournil	65.46 Château	65.47 Lavoir	65.48 Croix au Bost Château

65.49 Lavoir à Beauregard	65.50 Lavoir	65.51 Lavoir à Solignat	65.52 Lavoir à Solignat
65.53 Puits à Lachaudru	65.54 Puits à La Chérie		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

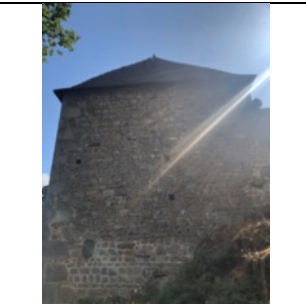
			
65.55	65.56	65.57	65.58
			
65.59	65.60	65.61	65.62
			
65.63	65.64	65.65	65.66
			
65.67	65.68	65.69	

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23115_01	AUa1	Habitat	9627 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
66.1 Puits	66.2 Croix et vierge	66.3 Fontaine	66.4 Puits
			
66.5 Linteau	66.6 Puits	66.7 Puits	66.8 Monument aux morts
			
66.9 Urnes funéraires	66.10 Croix	66.11 Source	66.12 Source
			
66.13 Croix	66.14 Puits	66.15 Travail	66.16 Arbre méridienne
			
66.17 Pierre aux fées	66.18 Puits	66.19 Puits	66.20 Cave voutée

			
66.21 Fournil	66.22 Croix	66.23 Fournil	66.24 Maison bourgeoise
			
66.25 Fournil	66.26 Fournil	66.27 Fournil	66.28 Fournil
			
66.29 Fournil	66.30 Fournil	66.31 Fournil	66.32 Pigeonnier
			
66.33 Fournil	66.34 Fournil	66.35 Fournil	66.36 Fournil
			
66.37 Fournil	66.38 Fournil		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
66.39	66.40	66.41	66.42
			
66.43	66.44	66.45	66.46
			
66.47	66.48	66.49	66.50
66.51	66.52	66.53	66.54
66.55	66.56	66.57	66.58
66.59	66.60	66.61	66.62
66.63			

3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23119_01	AUa1	Habitat	3660 m ²
OAP23119_02	AUa1	Habitat	2005 m ²
OAP23119_03	AUa1	Habitat	2429 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
67.1 Croix et pierre des lépreux	67.2 Croix	67.3 Abreuvoir / fontaine	67.4 Travail
			
67.5 Monument aux morts	67.6 Pont de l'ancienne voie ferrée	67.7 Puits	67.8 Croix templière
			
67.9 Premier pont de la Creuse	67.10 Croix	67.11 Puits	67.12 Puits
			
67.13 Puits	67.14 Puits	67.15 Lavoir	67.16 Ancien cimetière templier
			
67.17 Vestiges de l'église templière	67.18 Fournil	67.19 Tunnel	67.20 Source de la Creuse
67.21 Vestiges du château d'Arfeuille			

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
67.22	67.23	67.24 et 67.25	67.26
			
67.27	67.28		

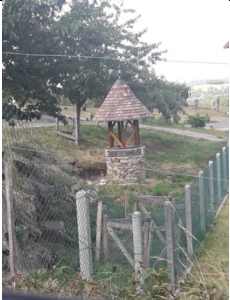
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23125_01	AUa1	Habitat	7977 m ²
OAP23125_02	AUd1	Habitat	3888 m ²

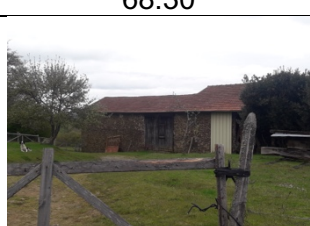
68 - COMMUNE DE POUSSANGES

297

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
68.1 Croix	68.2 Puits	68.3 Croix	68.4 Puits
			
68.5 Travail	68.6 Croix	68.7 Croix	68.8 Source
			
68.9 Puits	68.10 Croix	68.11 Monument aux morts	68.12 Croix
			
68.13 Lavoir / 68.14 croix	68.15 Mare	68.16 Fontaine	68.17 Fournil
			
68.18 Maison fortifiée	68.19 Fournil	68.20 Fontaine	68.21 Fournil à Arboueix

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
68.22	68.23	68.24	68.25
			
68.26	68.27	68.28	68.29
			
68.30	68.31	68.32	68.33
			
68.34	68.35	68.36	68.37
68.38	68.39	68.40	68.41
68.42			

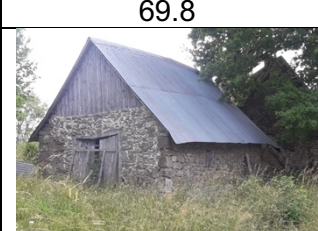
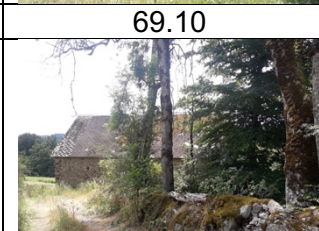
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER23158_01	Extension du cimetière	Commune	2254 m ²
ER23158_02	Dépôt de bois	Commune	1547 m ²
ER23158_03	Élargissement de la voirie	Commune	650 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23158_01	AUc1	Habitat	3646 m ²

1. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
69.1	69.2	69.3	69.4
			
69.5	69.6	69.7	69.8
			
69.9	69.10	69.11	69.12
			
69.13	69.14	69.15	69.16

2. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23215_01	AUc1	Habitat	1457 m ²
OAP23215_02	AUc1 / AUc2	Habitat	4818 m ²
OAP23215_03	AUc1	Habitat	2229 m ²
OAP23215_04	AUph	Photovoltaïque	65837 m ²
OAP23215_05	AUc1	Habitat	3346 m ²
OAP23215_06	AUc1	Habitat	6251 m ²
OAP23215_07	AUph	Photovoltaïque	78462 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
70.1 Croix	70.2 Croix	70.3 Croix	70.4 Croix
			
70.5 Croix	70.6 Croix	70.7 Croix	70.8 Croix
			
70.9 Croix	70.10 Croix	70.11 Puits	70.12 Puits
			
70.13 Puits	70.14 Croix	70.15 Puits	70.16 Puits
			
70.17 Puits	70.18 Croix / Puits	70.19 Puits	70.20 Puits

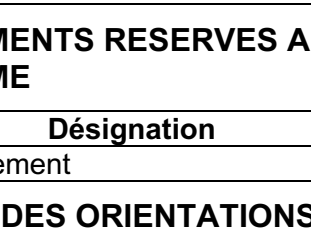
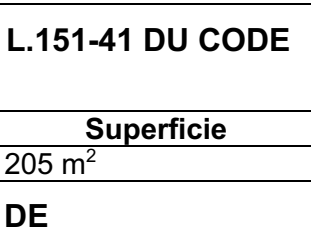
			
70.21 Pont romain	70.22 Croix	70.23 Croix	70.24 Blason communal
			
70.25 Croix	70.26 Mare	70.27 Croix de Bourdier	70.28 Croix
			
70.29 Puits	70.30 Puits	70.31 Croix	70.32 Puits
			
70.33 Puits	70.34 Monument aux morts	70.35 Puits	70.36 Croix
			
70.37 Puits	70.38 Fournil	70.39 Croix du Mont Bouzon	70.40 Puits

			
70.41 Puits	70.42 Croix	70.43 Puits	70.44 Porte
			
70.45 Fournil	70.46 Croix	70.47 Puits	70.48 Puits
			
70.49 Fournil	70.50 Puits	70.51 Fournil	70.52 Fournil
			
70.53 Couderc	70.54 Fournil	70.55 Chapelle	70.56 Fournil
			
70.57 Fournil	70.58 Fournil	70.59 Fournil	70.60 Fournil
			
70.61 Fournil	70.62 Fournil	70.63 Fournil	70.64 Fournil

			
70.65 Chapelle	70.66 Fournil	70.67 Fournil	70.68 Mare bâtie
70.69 Puits au Bourg	70.70 Lavoir et fontaine à Fréchamp	70.71 Fontaine à Gourseix	70.72 Lavoir au Besth
70.73 Fontaine au Besth	70.74 Tumulus	70.75 Vestiges du château Hautefeuille	70.76 Borne géodésique
70.77 Croix	70.78 Fournil à Pierrefitte		

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
70.79	70.80	70.81	70.82
			
70.83	70.84	70.85	70.86
			
70.87	70.88	70.89	70.90
			
70.91	70.92	70.93	70.94
			

70.95	70.96	70.97	70.98
			
70.99	70.100	70.101	70.102
			
70.103	70.104	70.105	70.106
			

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER23221_01	Stationnement	Commune	205 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23221_01	AUa1	Habitat	5546 m ²
OAP23221_02	AUd1	Habitat	8537 m ²
OAP23221_03	Ua	Habitat	5597 m ²

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

			
71.1 Croix	71.2 Croix	71.3 Puits	71.4 Croix
			
71.5 Tumulus	71.6 Tumulus	71.7 Puits	71.8 Puits
			
71.9 Fournil	71.10 Puits	71.11 Puits	71.12 Puits
			
71.13 Puits	71.14 Tumulus	71.15 Tumulus	71.16 Fournil

2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

			
7.17	7.18	7.19	7.20
			
7.21	7.22	7.23	7.24

			
7.25	7.26		

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER23224_01	Stationnement	Commune	7328 m ²
ER23224_02	Protection et développement du site de Méouze	Syndicat mixte de l'étang de Méouze	43702 m ²

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Secteur du PLUi concerné	Vocation	Superficie
OAP23224_01	AUc1	Habitat	3649 m ²
OAP23224_02	AUc1	Habitat	3700 m ²

PROCESSUS DE REALISATION DU PLUI

Maitre d'ouvrage : Haute Corrèze Communauté, USSEL

Président : Pierre Chevalier

Maître d'œuvre : Bureau d'études UrbaDoc ; TOULOUSE

Sous-traitant : Chambre d'Agriculture de Corrèze ; TULLE

Sous-traitant : Atelier Georges ; PARIS

Chef de projet : Tony PERRONE

PROCESSUS DE REALISATION DES JUSTIFICATIONS DES PRESCRIPTIONS

Relevés paysagers, urbains et de mobilité : Véronique REBEYROLLE, Quentin MARTIN-COCHER, Pauline LEROUX, Cynthia DESTRADE - UrbaDoc

Relevés environnementaux et écologiques : Thomas SIRE - UrbaDoc

312 Relevés agricoles : Patrick AUGER - Chambre d'Agriculture

Schémas cartographiques : Cynthia DESTRADE – UrbaDoc

Relecture du document : Maxence BROCK - HCC

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	5
1 - COMMUNE DE AIX.....	7
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	8
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	10
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 11	
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	11
2 - COMMUNE DE ALLEYRAT	13
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	14
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	15
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	15
3 - COMMUNE DE AMBRUGEAT.....	17
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	18
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	19
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 19	
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	19
4 - COMMUNE DE BELLECHASSAGNE.....	21
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	22
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	23
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 23	
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	24
5 - COMMUNE DE BORT-LES-ORGUES.....	25
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	26
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	26
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 27	
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	27
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME....	27
6 - COMMUNE DE BUGEAT	29
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	30
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	31
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 31	
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	31
7 - COMMUNE DE CHAVANAC.....	33

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	34
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	35
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	35
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	35

8 – COMMUNE DE CHAVEROCHE 37

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	38
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	38
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	39

9 – COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE 41

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	42
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	44
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	45
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	45

10 – COMMUNE DE COMBRESSOL 47

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	48
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	51
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	52
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	52

11 – COMMUNE DE COUFFY-SUR-SARSONNE 53

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	54
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	55
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	55

12 – COMMUNE DE COURTEIX..... 57

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	58
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	59

13 – COMMUNE DE DAVIGNAC 61

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	62
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	63
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	63
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	63

14 – COMMUNE DE EYGURANDE 65

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	66
--	----

2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	66
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	67
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	67
15 –	COMMUNE DE FEYT	69
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	70
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	70
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	71
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	71
5.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME....	71
16 –	COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE.....	73
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	74
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	79
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	80
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	80
17 –	COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE	81
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	82
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	82
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	83
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	83
5.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME....	83
18 –	COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT.....	85
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	86
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	86
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	86
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	86
19 –	COMMUNE DE LATRONCHE	87
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	88
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	89
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	90
20 –	COMMUNE DE LIGINIAC	91
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	92
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	94
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	94

4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	94
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME....	95

21 - COMMUNE DE LIGNAREIX 97

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	98
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	98
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	98

22 - COMMUNE DE MARGERIDES..... 99

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	100
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	100
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	101
4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.	101

23 - COMMUNE DE MAUSSAC..... 103

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	104
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	105
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	106
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	106

24 - COMMUNE DE MERLINES 107

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	108
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	109
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	109
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	109

25 - COMMUNE DE MESTES 111

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	112
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	112
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	113
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	113

26 - COMMUNE DE MEYMAC 115

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	116
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	117
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	119
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	119

27 - COMMUNE DE MILLEVACHES..... 121

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	122
--	-----

2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	123
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	123
28 -	COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES	125
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	126
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	127
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	127
29 -	COMMUNE DE MONESTIER-PORT-DIEU	129
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	130
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	130
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 131	
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	131
30 -	COMMUNE DE NEUVIC	133
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	134
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	135
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 135	
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	136
31 -	COMMUNE DE PALISSE	137
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	138
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	138
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	139
32 -	COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE	141
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	142
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	145
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	145
4.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME. 145	
33 -	COMMUNE DE PEYRELEVADE	147
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	148
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	150
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 150	
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	150
5.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME. 150	
34 -	COMMUNE DE CONFOLENT-PORT-DIEU	151
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	152

2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	152
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	152
35 -	COMMUNE DE ROCHE-LE-PEROUX.....	153
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	154
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	155
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	156
36 -	COMMUNE DE SAINT-ANGEL.....	157
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	158
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	159
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	160
4.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	160
37 -	COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-BORT.....	161
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	162
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	162
3.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	163
4.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	163
38 -	COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	165
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	166
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	169
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	170
39 -	COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	171
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	172
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	173
40 -	COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	175
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	176
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	177
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	178
5.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	179
41 -	COMMUNE DE SAINT-FREJOUX	181
1.	LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	182
2.	LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	182
3.	LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	183
4.	LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	183
5.	LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	183

42 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS.....	185
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	186
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	186
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	187
43 - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LUC	189
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	190
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	191
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	191
44 - COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE.....	193
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	194
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	195
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	195
45 - COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES.....	197
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	198
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	199
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	200
46 - COMMUNE DE.....	201
SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU.....	201
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	202
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	203
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	204
47 - COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-NEUF.....	205
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	206
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	206
48 - COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	209
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	210
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	210
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	211
49 - COMMUNE DE SAINT-REMY.....	213
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	214
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	215
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	215
50 - COMMUNE DE SAINT-SETIERS.....	217

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	218
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	219
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	219

51 - COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-BOIS.....221

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	222
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	223
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	223
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	223
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	223

52 - COMMUNE DE SAINT-VICTOUR.....225

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	226
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	228
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	228

53 - COMMUNE DE SARROUX-SAINT-JULIEN.....229

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	230
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	234
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	235
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	235

54 - COMMUNE DE SERANDON.....237

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	238
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	240
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	240

55 - COMMUNE DE SORNAC.....241

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	242
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	245
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	245
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	245

56 - COMMUNE DE SOURSAC247

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	248
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	250
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	251
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	251

57 - COMMUNE DE THALAMY.....253

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	254
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	255
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	256
58 - COMMUNE DE USSEL.....	257
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	258
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	260
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	261
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	261
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	262
59 - COMMUNE DE VALIERGUES.....	265
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	266
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	266
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	266
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	266
60 - COMMUNE DE VEYRIERES.....	267
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	268
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	268
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME	268
61 - COMMUNE DE BEISSAT	269
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	270
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	272
62 - COMMUNE DE CLAIRAUAUX.....	273
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	274
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	275
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	275
63 - COMMUNE DE LA COURTINE.....	277
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	278
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	279
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME	279
4. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	279
64 - COMMUNE DE FENIERS.....	281
1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME	282
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME	283

3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 283
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 283
5. LES ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CODE DE L'URBANISME. 283

65 - COMMUNE DE MAGNAT-I'ETRANGE 285

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 286
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 288
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 288

66 - COMMUNE DE MALLERET 289

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 290
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 292
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 292

67 - COMMUNE DE LE MAS d'ARTIGES 293

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 294
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 295
3. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 295

68 - COMMUNE DE POUSSANGES 297

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 298
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 299
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 299
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 299

69 - COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX 301

1. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 302
2. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 302

70 - COMMUNE DE SAINT-MERD-LA-BREUILLE 303

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 304
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 307
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 308
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 308

71 - COMMUNE DE SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE 309

1. LE PETIT PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME 310
2. LES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME 310
3. LES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME 311
4. LES EMPRISES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME 311

